

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4326

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Compte administratif 2019 - Tous budgets**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Michel Rousseau

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4326**

commission principale :

objet : **Compte administratif 2019 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Métropole de Lyon dispose de 6 budgets. Trois budgets relèvent de la nomenclature M 57 : le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) et le budget annexe du restaurant administratif. Les budgets annexes des eaux, de l'assainissement relèvent de la nomenclature M 49 et le budget annexe du réseau de chaleur de la nomenclature M 41.

Après la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2019 seront présentés pour chacun de ces budgets et détaillés par politique publique. La présentation des éléments relatifs aux autorisations de programme et d'engagement figure en dernière partie du présent rapport.

I - Introduction

Le compte administratif 2019 est le dernier compte administratif de la mandature qui se termine. Il est ainsi l'occasion de présenter un point d'étape sur la santé financière de la Métropole ainsi que son évolution sur le mandat. Ce point d'étape sera effectué sur des données tous budgets et sur la base des principaux ratios suivis dans une collectivité, soit l'autofinancement brut, le niveau d'investissement, l'endettement et la capacité de désendettement

Un autofinancement brut en progression significative depuis le début du mandat

Tous budgets (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
autofinancement brut hors RA*	440,0	442,8	476,7	555,9	547,3

* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Débuté avec un autofinancement brut de 440 M€ à fin 2015, le mandat se termine avec un autofinancement de près de 550 M€, soit une progression de 25 % sur la période, signe de la très bonne santé financière de la Métropole et d'une capacité financière croissante durant toute la mandature.

Un niveau d'investissement en forte progression

Tous budgets (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
montant d'investissement	449,1	397,4	416,8	579,3	661,1

Le montant des investissements réalisés sur cette mandature a connu 2 périodes. D'une part, la phase 2015-2017 avec un montant d'investissement de 1,3 milliard d'euros sur 3 années. D'autre part, la phase 2018-2019 qui s'est traduite par une très forte accélération de la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) avec un montant d'investissement de 1,24 Mds€ sur deux années.

Un niveau d'endettement en baisse sensible

Tous budgets (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
encours de dette	2 132,5	2 103,9	2 188,5	1 961,2	1 780,4

Dans un contexte d'augmentation sensible de l'autofinancement ainsi que du niveau d'investissement, la Métropole a parallèlement su mettre à profit ses marges de manœuvre financières pour se désendetter significativement et tout particulièrement sur les années 2018 et 2019 avec un encours de dette en diminution de près de 20 % passant de 2 188 M€ fin 2017 à 1 780 M€ fin 2019.

Ce recul très net de l'endettement métropolitain laisse donc au futur exécutif des marges de manœuvre significatives pour investir à la hauteur des enjeux du territoire, a fortiori dans un contexte de sortie de crise.

Une capacité de désendettement très favorable

Tous budgets (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
capacité de désendettement	4 ans 10 mois	4 ans 9 mois	4 ans 7 mois	3 ans 6 mois	3 ans 3 mois

Les évolutions positives des principaux ratios financiers de la Métropole se retrouvent dans sa capacité de désendettement qui oscille entre 4 ans et 10 mois en 2015 pour finir à 3 ans et 3 mois fin 2019. Quand on sait que le seuil d'alerte de la Métropole de Lyon, dans le cadre de sa contractualisation avec l'État sur l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, s'élève à 10 ans, on mesure donc la très bonne santé financière de la collectivité, santé financière saluée très récemment par le cabinet Fitch qui a confirmé la note AA de la Métropole.

Les résultats tous budgets retraités et l'évolution des grands équilibres

Les budgets consolidés retraités ne prennent en compte que les mouvements réels et, par ailleurs, éliminent les doubles comptes. Pour 2019, les recettes cumulées de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 3 718 M€ et les dépenses de fonctionnement et d'investissement à 3 547 M€.

L'autofinancement brut représente la différence entre les produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (2 913,3 M€) et les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (2 367 M€). Il atteint 546,3 M€. Hors remboursements anticipés, cet autofinancement brut est arrêté à 547,3 M€. L'encours de la dette s'établit, au 31 décembre 2019, à 1 780,4 M€ (1 961,2 M€ en 2018) avec une capacité de désendettement de 3 ans et 3 mois.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 180 M€ (804,7 M€ en recettes), dont 661,1 M€ sur le périmètre de la PPI (71 M€ en recettes).

L'évolution des grands équilibres financiers depuis la création de la Métropole s'apprécie, à partir des données des comptes administratifs validés par les représentants de l'État, à travers des ratios d'analyse tels que l'autofinancement brut, l'encours de dette et la capacité de désendettement.

Compte administratif 2019 - situation par budget de l'autofinancement brut, l'encours de dette et capacité de désendettement - tableau n° 1

budget principal (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
autofinancement brut hors RA*	383,9	380,3	405,2	466,7	487,0
encours de dette	1 844,0	1 837,0	1 971,9	1 775,3	1 625,2
capacité désendettement	4 ans 9 mois	4 ans 9 mois	4 ans 10 mois	3 ans 9 mois	3 ans 4 mois

* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

budget annexe des eaux (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
autofinancement brut hors RA*	16,0	19,1	17,6	16,2	15,4

budget annexe des eaux (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
encours de dette	46,7	43,3	38,8	28,7	30,0
capacité désendettement	2 ans 11 mois	2 ans 3 mois	2 ans 2 mois	1 ans 9 mois	1 ans 11 mois

* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

budget annexe de l'assainissement (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
autofinancement brut hors RA*	38,8	42,0	50,8	71,5	43,1
encours de dette	227,2	209,0	165,9	145,8	117,4
capacité désendettement	5 ans 10 mois	4 ans 11 mois	3 ans 3 mois	2 ans 0 mois	2 ans 8 mois

* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

budget annexe réseaux de chaleur (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
autofinancement brut hors RA*	1,3	1,4	3,0	1,5	1,8
encours de dette	14,6	14,6	11,9	11,4	7,8
capacité désendettement	11 ans 1 mois	10 ans 7 mois	3 ans 11 mois	7 ans 4 mois	4 ans 3 mois

* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Tous budgets (en M€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
autofinancement brut hors RA*	440,0	442,8	476,7	555,9	547,3
encours de dette	2 132,5	2 103,9	2 188,5	1 961,2	1 780,4
capacité désendettement	4 ans 10 mois	4 ans 9 mois	4 ans 7 mois	3 ans 6 mois	3 ans 3 mois

* hors refinancement de la dette toxique et remboursements anticipés

Les tableaux ci-dessus indiquent une amélioration de l'ensemble des grands équilibres des budgets métropolitains. Ils confirment l'excellente santé financière de la Métropole en cette fin de mandat avec des résultats assez exceptionnels salués par les agences de notation.

En ce qui concerne le budget principal, on constate une diminution de l'encours de dette entre 2015 et 2019 : la Métropole a dégagé un autofinancement suffisant pour diminuer son recours à l'emprunt tout en finançant la réalisation de la PPI. La capacité de désendettement se situe à un niveau historiquement bas. C'est également le cas pour les 3 budgets annexes eaux, assainissement, et réseaux de chaleur pour lesquels on note une diminution sensible de l'encours de dette entre 2015 et 2019, et des capacités de désendettement en amélioration.

Ces ratios nous permettent de mesurer les efforts déployés par la collectivité pour développer ses capacités d'action à l'aune de la prochaine mandature : la Métropole de Lyon déstocke massivement de la dette en perspective du lancement de la prochaine programmation pluriannuelle d'investissement. Elle se donne les moyens de faire face aux enjeux en matière de déplacements et d'adaptation du cadre de vie aux défis sociaux et écologiques.

Dans le même temps, elle poursuit ses engagements : la PPI actuelle est réalisée à fin 2019 à hauteur de 2 504 M€. À fin avril 2020, malgré la crise sanitaire, 3 344 M€ avaient été engagés et 2 712 M€ réalisés. La mobilisation de l'ensemble de la collectivité et des acteurs institutionnels a permis de faciliter les paiements à nos partenaires durant la période de confinement et d'élaborer un plan de relance innovant.

En cette période de crise sanitaire, ce sont les marges financières soulignées par les ratios présentés dans le compte administratif qui permettent de soutenir le tissu économique et associatif local avec le versement d'aides exceptionnelles aux entreprises ou en direction des acteurs de la filière culturelle. Des équipements de protection sont fournis aux structures médicales et médico-sociales. Des aides ciblées touchent les publics les plus fragilisés ou les étudiants. Il s'agit non seulement d'amortir les pires effets de la crise mais encore de contribuer à la relance de notre territoire. La Métropole prend toute la mesure d'un rôle dont elle s'est donné les moyens.

II - Présentation du compte administratif par budget

1° - Le budget principal

a) - Les résultats

Le compte administratif 2019 du budget principal (mouvements réels et d'ordres) est arrêté à la somme de 3 998,1 M€ en recettes, et 3 859,9 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 790,2 M€ en recettes, 2 546,2 M€ en dépenses et dégagent un résultat de l'exercice de + 244 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 207,8 M€ et les dépenses à 1 313,7 M€, soit un résultat de la section de - 105,9 M€.

Pour mémoire, les crédits de paiement relevant du périmètre de la PPI atteignent 599 M€ en dépenses réelles (525,3 M€ en 2018) et 67,8 M€ en recettes réelles.

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à + 138,2 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement (3,9 M€) le résultat de clôture est arrêté à la somme de + 12,8 M€.

Compte administratif 2019 - budget principal - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 2

Libellé	Fonctionnement 2019 (en €)	Investissement 2019 (en €)	Total 2019
recettes totales			
crédits ouverts*	2 680 779 614,36	1 715 262 065,57	4 396 041 679,93
titres émis*	2 790 240 699,86	1 207 828 290,91	3 998 068 990,77
taux de réalisation	104,08%	70,42%	90,95%
dépenses totales			
crédits ouverts	2 680 779 614,36	1 715 262 065,57	4 396 041 679,93
mandats émis	2 546 200 783,69	1 313 690 069,83	3 859 890 853,52
taux de réalisation	94,98%	76,59%	87,80%
résultat de l'exercice	244 039 916,17	- 105 861 778,92	138 178 137,25
résultat antérieur reporté	257 332 867,84	- 124 354 205,59	132 978 662,25
affectation du résultat à l'investissement	- 254 542 579,33		- 254 542 579,33
résultat de clôture	246 830 204,68	- 230 215 984,51	16 614 220,17
restes à réaliser dépenses	3 862 321,36	0,00	3 862 321,36
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	242 967 883,32	- 230 215 984,51	12 751 898,81

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (254 542 579,33 €)

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2019 - budget principal - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 3

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport	364,9	99,8	464,7	46,0	23,6	69,6
développement économique et compétitivité de la Métropole	8,4	18,7	27,1	5,0	9,0	14,0
rayonnement et attractivité de la Métropole	18,3	3,3	21,6	14,0	3,5	17,6
ville intelligente et politique numérique	6,8	3,5	10,3	3,5	0,7	4,2
insertion et emploi	259,8	1,0	260,8	19,8		19,8
enseignement supérieur et recherche	1,1	9,2	10,3	2,3	2,1	4,4
éducation	32,3	59,0	91,3	0,9	5,2	6,1
culture	34,5	5,0	39,6	0,4	3,1	3,4
sport	3,8	0,0	3,8	0,1	0,0	0,1
Solidarités et habitat	533,5	94,1	627,6	122,1	16,3	138,4
politique de l'enfance et de la famille	146,4	4,5	150,9	9,3	0,0	9,3
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,9	0,1	5,1	3,0		3,0
compensation du handicap	222,8	0,7	223,5	38,6		38,6
politique du vieillissement	144,6	0,4	145,0	51,4		51,4
habitat et logement	14,9	88,3	103,2	19,8	16,3	36,1
Aménagement du territoire	122,8	185,9	308,7	41,2	30,2	71,4
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	3,9	33,0	36,9	1,2	19,2	20,4
développement urbain	7,3	136,1	143,4	38,7	9,8	48,6
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	39,2	13,0	52,2	1,3	1,1	2,4
coopérations territoriales	72,4	3,8	76,2	0,0	0,0	0,0
Mobilité	195,6	165,8	361,4	76,7	5,9	82,5
mobilité des biens et des personnes	195,6	165,8	361,4	76,7	5,9	82,5
Environnement	235,2	39,5	274,7	36,2	0,4	36,7
transition énergétique	5,6	0,8	6,4	1,0		1,0
cycle de l'eau	21,9	12,5	34,5	0,1	0,2	0,3
cycle des déchets	81,0	14,0	95,0	34,4		34,4
qualité de vie - santé & environnement - risques	118,9	7,3	126,2	0,5	0,0	0,6
espaces naturels, agricoles et fluviaux	7,7	4,9	12,6	0,2	0,2	0,4
Ressources	843,9	479,9	1 323,8	2 459,8	640,7	3 100,6
fonctionnement de l'institution	466,1	25,0	491,1	25,5	0,2	25,6
gestion financière* (dont TVA non déductible)	377,8	455,0	832,7	2 434,4	640,6	3 074,9
Totaux	2 295,9	1 065,0	3 361,0	2 782,0	717,2	3 499,2

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (254,5 M€)

Les principales réalisations de l'exercice 2019 sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et en investissement.

1 - Économie, éducation, culture, sport

Développement économique et compétitivité de la Métropole

La poursuite du renforcement de la compétitivité constitue un enjeu stratégique de la politique de développement économique portée par la Métropole. Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement sont restées stables par rapport à 2018 et s'élèvent à 8,4 M€ en 2019.

La Métropole a consacré 2,8 M€ à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat. Le soutien aux filières innovantes et aux pôles de compétitivité s'élève à 2,1 M€.

La gestion du patrimoine privé et locatif dédié à l'immobilier d'entreprises requiert 0,7 M€ en dépenses. Les recettes liées aux baux atteignent une somme équivalente.

L'excédent constaté au bilan financier de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes à Meyzieu représente une recette de 4 M€ versée par l'aménageur.

Les investissements atteignent 18,7 M€ en dépenses et 9 M€ en recettes, dont 6,8M€ au titre des pôles entrepreneuriaux du Val de Saône, de Givors et de la Duchère avec des recettes encaissées à hauteur de 8,6M€ du fonds européen de développement régional (FEDER), du contrat métropolitain 2016-2020 et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

2,6 M€ sont dédiés à la requalification des zones industrielles (ZI), notamment la ZI Lyon nord avec l'avenue des Frères Lumière à Genay, la ZI Lyon sud-est avec le carrefour Mérieux-Montmartin, la ZI Mi-Plaine avec l'avenue des Frères Montgolfier à Chassieu (0,1 M€).

La Métropole consacre 2 M€ à la poursuite de la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7°. Elle perçoit en retour 4,4 M€ de participations de l'État, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la ville.

Le projet Vallée de la Chimie mobilise 2M€. Il intègre les travaux sur le secteur Aulagne à Saint Fons, des études et aménagements en vue de la requalification des ZI de Sous Gournay et Château de l'Île à Feyzin et l'engagement des déconstructions à Pierre Bénite pour la requalification du secteur de la Lône afin d'accueillir les projets lauréats de l'Appel des 30.

La collectivité solde sa contribution au projet de construction du bâtiment de l'Institut de transition énergétique (ITE) Supergrid à Villeurbanne pour 1 M€ et attribue 1,4 M€ à d'autres projets pour l'innovation, la compétitivité, l'université et la recherche ; en particulier pour les pôles de compétitivité et pour la plate-forme technologique et d'expérimentation Transpolis.

Rayonnement et attractivité de la Métropole

Cette politique vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité.

Les crédits de fonctionnement représentent 18,3 M€ de dépenses et 14 M€ de recettes.

Les actions engagées en matière d'attractivité du territoire se sont poursuivies à hauteur de 13,3 M€ avec une année de forte mobilisation sur les salons sectoriels et immobiliers, notamment le salon biennuel Global Industrie. 6,4 M€ sont dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,6 M€ de subvention à l'Office du tourisme et 1,3 M€ au label OnlyLyon.

La participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) est reconduite en 2019 pour 2,3 M€.

Les crédits alloués au rayonnement international représentent 1,1 M€. En dépit d'une forte instabilité au niveau géopolitique, l'appel à projets internationaux initié en 2017 avec la Ville de Lyon a permis de soutenir 62 projets.

La Métropole poursuit son soutien au développement et la recherche au bénéfice du Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour 1,4 M€.

Les recettes liées à cette politique s'élèvent à 14 M€. La taxe de séjour représente 10 M (8,6 M€ en 2018), en hausse de 16,3% grâce à l'évolution des tarifs pour les hébergements classés 3, 4 et 5 étoiles au 1er janvier 2019, l'extension du périmètre de la collecte de la taxe aux plateformes de locations de vacances entre particuliers et l'impact d'événements tels que Coupe du monde féminine de football.

En investissement, la Métropole consacre 3,3 M€ aux travaux d'aménagement scénographiques et pour l'exposition permanente à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon. Elle perçoit 3,5 M€ de recettes issues du fonds de dotation constitué par les partenaires publics et privés de la Cité, du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) ou versées par la ville (0,8 M€).

Ville intelligente et politique numérique

Les dépenses de fonctionnement de cette politique publique s'élèvent à 6,8 M€ (6,3 M€ en 2018), dont 5 M€ pour la gestion du patrimoine applicatif et des actions de modernisation de l'administration et de services à la population. 1,1 M€ est dédié à l'innovation numérique avec le développement du guichet usagers "toodego" (+ 0,2 M€ en investissement) et du laboratoire d'innovation ouverte (Erasmé).

Les recettes de fonctionnement atteignent 3,5 M€. Elles proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

Les crédits d'investissement représentent 3,5 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes, dont 1,9 M€ consacré aux opérations récurrentes relatives aux usages numériques et données géomatiques.

Le développement du projet numérique "Pass urbain", qui simplifie l'accès des usagers à un bouquet de services publics comme privés, mobilise 0,7M€, et l'amélioration des outils de gestion du trafic routier 0,6M€, entraînant la perception de 0,7M€ de recettes de la Commission européenne

Insertion et emploi

259,8 M€ de dépenses de fonctionnement (252,6 M€ en 2018) sont alloués au revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e). Il s'agit d'organiser et assurer la gestion du dispositif RSA mais aussi d'associer les acteurs économiques en vue de développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires s'élève à 238,8 M€, en progression de 1,6 % par rapport à 2018 (235 M€). Cette évolution résulte de 2 facteurs :

- la revalorisation des minima sociaux + 1,6 % en avril 2019 (+ 1 % en avril 2018),
- l'évolution du nombre d'allocataires facilitée par les démarches en ligne de + 1,5 % des bénéficiaires soit + 716 foyers.

Le PMI'e permet de définir et programmer les actions de la Métropole dans le domaine de l'insertion. 6,6 M€ sont alloués aux parcours d'accompagnement social et professionnel pour environ 10 000 places. Les actions en matière d'insertion par l'activité économique, qui consistent à regrouper, coordonner, rapprocher les acteurs à l'échelle infra-territoriale en s'appuyant sur les commissions locales d'insertion, mobilisent 4,7 M€ (3,8 M€ en 2018).

Les cofinancements de contrats aidés représentent 1,5 M€. Le désengagement de l'État dans le cofinancement de ces contrats entraîne la disparition progressive des contrats initiative emploi (CIE). En volume, le budget a permis de signer 546 contrats aidés en 2019 (751 en 2018) et 886 aides au poste (800 en 2018) contrats de travail signés par des allocataires du RSA).

Le soutien aux fonds d'aides aux jeunes est reconduit à hauteur de 0,5 M€. Les subventions allouées en matière d'économie sociale et solidaire représentent 0,7 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est gestionnaire des crédits du fonds social européen (FSE) dédié au soutien des politiques de l'emploi et de l'inclusion et à la formation sur le territoire métropolitain. Cette enveloppe représente 4,8 M€ en dépenses (3,4 M€ en 2018) et 4,5 M€ en recettes (0,9 M€ en 2018). Cette augmentation est liée au solde des recettes FSE perçu à N+2, voire N+3 après la réalisation de la dépense.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19,8 M€ (15,5 M€ en 2018). Le cofinancement de l'État pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), est de 11,5 M€. Les autres recettes sont liées aux recouvrements d'indus pour 2,6 M€ et au fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI) pour 1,1 M€.

En investissement, le versement d'une subvention d'équipement de 0,2 M€ solde la participation de la collectivité au projet "Open data application for skills" (ODAS) porté par la société Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée.

Une avance de trésorerie remboursable à partir de 2022 de 0,7M€ permet la mise en place de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

Enseignement supérieur et recherche

La Métropole continue d'accompagner l'Université de Lyon dans son ambition internationale, son ouverture au monde économique et l'excellence de sa recherche.

En fonctionnement, les dépenses sont reconduites à hauteur de 1,1 M€, dont 0,8 M€ pour le soutien à l'université. Le budget opérationnel du service mutualisé avec la Ville de Lyon "vie étudiante" représente 0,3 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes. Dans le cadre du schéma de développement universitaire, 0,7 M€ est perçu au titre d'un produit de cession foncière.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,2 M€ et les recettes à 2,1 M€.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, la Métropole poursuit la maîtrise d'ouvrage de l'opération Neurocampus Université Claude Bernard Lyon 1 à Villeurbanne pour 2,3 M€ et encaisse les recettes conventionnées à hauteur de 0,9 M€.

Elle continue la construction du laboratoire M8 dans le cadre de l'opération déléguée du campus Charles Mérieux de Gerland à Lyon 7° pour 1,9 M€, avec l'aide financière de l'université de Lyon (1,1 M€).

Elle confirme son aide à la production de l'offre de logements sociaux aux étudiants en subventionnant les bailleurs et constructeurs de logements sociaux à hauteur de 1,6 M€, dans le cadre des engagements du CPER 2015-2020.

Elle apporte également son soutien à d'autres projets comme Skylab sur le campus Lyon Ouest Ecully (0,6 M€), ou pour la reconstitution du pôle matériau du campus LyonTech-la-Doua à Villeurbanne (0,3 M€).

Éducation

La Métropole compte 116 collèges, dont 79 publics et 37 privés conventionnés. La capacité d'accueil globale des collèges publics est de 51 640 collégiens. Entre les rentrées scolaires 2018 et 2019, les effectifs en collèges publics ont évolués de + 2,3 % avec 46 395 collégiens scolarisés sur le territoire en septembre 2019.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation s'élèvent à 32,3 M€, (29,6 M€ en 2018) dont 22,1 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés.

Les autres dépenses se rapportent à l'entretien des collèges pour 3,2 M€ et à la restauration scolaire pour 4,5 M€ (2,5 M€ en 2018). La variation entre 2018 et 2019 s'explique par une augmentation des dépenses liées à la tarification sociale (hausse de la proportion des familles bénéficiant du tarif à 2 €), signe de l'effort souhaité dans ce domaine.

Enfin, les soutiens aux actions éducatives dont le conseil métropolitain des jeunes, le voyage mémoire ou encore les subventions au secteur associatif représentent 0,6 M€.

Les recettes de fonctionnement de 0,9 M€ recouvrent principalement la participation des départements limitrophes, dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain, et les compensations tarifaires des demi-pensions déléguées (0,4 M€).

En investissement, la Métropole poursuit les engagements de la PPI qui ont déjà conduit à l'ouverture de 2 nouveaux établissements et à l'extension de 12 autres depuis 2015 ; ce qui a contribué à créer 2 590 places depuis le début de la mandature. Ces travaux représentent 59 M€ en 2019 (0,4 M€ de recettes) contre 40,9 M€ en 2018.

Les restructurations des collèges Lassagne à Caluire et Cuire, Alain à Vénissieux et Dargent à Lyon 3° mobilisent 10,6 M€, et les chantiers de construction des collèges Revaion à Saint Priest et Pré-Gaudry à Lyon 7° 6,3 M€. Les premières acquisitions foncières du futur collège République à Vénissieux requièrent 3,1 M€.

La Métropole finance également l'extension de plusieurs établissements notamment les collèges Michelet à Vénissieux, Clémenceau à Lyon 7° et Olivier de Serre à Meyzieu à hauteur de 7,9 M€.

Les dépenses pour les moyens informatiques mis à disposition des établissements dans le cadre du plan "numérique éducatif" sont en progression avec une dotation de 3,9 M€ (2,6 M€ en 2018) et une participation du Rectorat de Lyon de 0,2 M€.

18,4 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, achats de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant comprend notamment les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux pour subventionner des travaux (1,4 M€).

En recettes 4,8 M€ sont inscrits au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

Culture

En fonctionnement, les dépenses relatives à la politique culturelle s'élèvent à 34,5 M€.

La subvention versée au musée des Confluences est reconduite en 2019 pour 13,9 M€. Le fonctionnement du musée Lugdunum représente 0,9 M€ en dépenses, et 0,4 M€ en recettes avec des offres renouvelées en matière de visites, d'animations et d'expositions.

Les crédits alloués à la création et la diffusion culturelle représentent 11,5 M€, dont 6,5 M€ concernent le soutien aux événements culturels avec 3,3 M€ pour les Nuits de Fourvière, 0,9 M€ pour le festival Lumière et 2 M€ pour la Biennale d'art contemporain. Les soutiens aux équipements culturels sont stables à 4,6 M€, dont l'Opéra de Lyon, les équipements municipaux et les structures associatives tels que le théâtre de Vénissieux ou le centre culturel communal Charlie Chaplin à Vaulx en Velin.

Les dépenses consacrées aux enseignements artistiques atteignent 5,3 M€ via les subventions aux syndicats mixtes dont la Métropole est membre (Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et l'École nationale de musique de Villeurbanne), à diverses écoles associatives ou municipales ainsi que des projets ou des classes à option artistique.

La contribution obligatoire au service unifié des Archives départementales et métropolitaines s'établit à 2 M€ et les actions en matière de lecture publique à 0,3 M€.

Sur les 5 M€ mobilisés pour l'investissement culturel, 1,4 M€ concerne le musée des Confluences à Lyon 2° et 0,9 M€ finance la rénovation des loges des Nuits de Fourvière à Lyon 5°.

La Métropole finance le transfert de la CinéFabrique, l'École nationale supérieure de cinéma et de multimédia, dans ses nouveaux locaux à Lyon 9° avec un premier versement de 0,3 M€.

Elle alloue 0,5 M€ de subventions aux associations et partenaires pour leurs projets d'équipements culturels d'intérêt métropolitain et réalise des travaux d'agencement des sites culturels ou acquisitions de matériels dans le cadre d'opérations récurrentes à hauteur de 1,4 M€.

Sport

Les soutiens apportés à cette politique s'élèvent à 3,8 M€ (3,5 M€ en 2018) et concernent les clubs sportifs (professionnels, amateurs de haut niveau ou clubs de "bassin de vie"), les comités sportifs départementaux ou les manifestations sportives (internationales, nationales ou d'envergure métropolitaine).

En matière de vie associative, 0,4 M€ est alloué aux soutiens de projets d'envergure intercommunale et locale.

2 - Solidarités et habitat

Politique de l'enfance et de la famille

La politique de l'enfance est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (volet administratif) et l'État (volet judiciaire). La Métropole comptabilise 114 établissements et services habilités à l'aide sociale à l'enfance (121 avec les structures de mise à l'abri), ainsi que l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) où un lieu de vie supplémentaire de 5 enfants a été ouvert à la pouponnière en septembre 2019. Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs dont les mineurs non accompagnés (MNA), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. En 2019, 10 845 bénéficiaires ont été pris en charge, soit 200 enfants supplémentaires par rapport à 2018. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 146,4 M€ (144,9 M€ en 2018) dont 132,1 M€ de frais de séjour et d'hébergement (131,1 M€ en 2018). Les autres dépenses portent sur les frais annexes (transports, santé et frais alimentaires), ainsi que les charges de fonctionnement (2,2 M€ hors masse salariale) de l'IDEF qui accueille, chaque année, plus de 1 250 enfants, mais aussi des mères très jeunes avec leur(s) enfant(s).

La protection de l'enfance se divise en 4 axes majeurs : la protection, les MNA, les jeunes majeurs et la prévention.

Pour 2019, 71,1 M€ sont alloués aux dispositifs de protection pour 3 155 enfants accueillis en établissements (y compris les hôtels), et 1 352 enfants et adolescents pris en charge par des assistants familiaux, tiers dignes de confiance ou autres particuliers.

Les dépenses liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés s'élèvent à 37,2 M€. Sur 987 évaluations réalisées en 2019 (1 557 en 2018), 487 ont abouti à une prise en charge impactant l'ensemble des dispositifs d'aide sociale à l'enfance (993 en 2018) et autres frais (alimentation, transports, vêture, traductions, etc.). 1 139 places ont été créées en 2019 pour adapter l'offre d'accueil aux MNA et ne plus avoir recours à terme à l'hébergement hôtelier.

La prise en charge de 1 243 jeunes majeurs (977 en 2018) représente 9,8 M, dont 7,6 M€ pour des frais d'hébergement ainsi que 2,2 M€ pour des aides financières allouées à 825 jeunes. L'augmentation des bénéficiaires est liée majoritairement à l'entrée dans le dispositif de MNA devenus majeurs.

Les dispositifs de prévention mobilisent 25,8 M€ pour 7 509 bénéficiaires. Ils regroupent l'accueil mère-enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée, ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme par exemple les Maisons des jeunes et de la culture (MJC).

Les recettes de la politique de l'enfance s'élèvent à 9,3 M€ (5,8 M€ en 2018). Elles se rapportent aux remboursements par l'État de frais pour les MNA à hauteur de 3,8 M€, aux remboursements à l'IDEF (principalement du Département du Rhône) pour 1,2 M€ et aux versements des allocations familiales et régularisations d'avances mensuelles versées aux établissements pour 4,3 M€.

Les crédits d'investissement pour la politique de l'enfance représentent 4,5 M€ en dépenses.

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des services et des établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), la Métropole a procédé au versement de subventions (2,7 M€) aux bénéficiaires des associations :

- les Oisillons de la Roche, pour la construction d'une maison d'enfants à caractère social (MECS) et d'une maison de la parentalité à Écully (1,9 M€),
- CAPSO, pour le transfert du siège social et de son réaménagement, à Villeurbanne au pôle Pixel (0,5 M€),
- Rayon de soleil de l'enfance et du lyonnais, pour la rénovation et la mise en accessibilité de 2 maisons d'enfants à caractère social : Plein Soleil à Albigny sur Saône et de la MECS Jules Verne à Saint Priest (0,2 M€),
- AJD Maurice Gounon, pour la réfection d'un bâtiment du service d'adaptation progressive en milieu naturel (SAPMN) à Caluire et Cuire (0,05 M€),
- Colin Maillard, pour la réhabilitation du lieu de rencontre et de médiation familiale situé à Villeurbanne (5 120 €).

Les travaux de démolition de l'ancienne pouponnière à Bron se sont poursuivis pour 0,8 M€.

Les opérations de rénovation et de mise aux normes du patrimoine de l'IDEF ont été reconduites (0,7 M€), ainsi que le lancement de la 1ère tranche de travaux pour la restructuration des bâtiments d'hébergement (0,4 M€).

Protection maternelle et infantile (PMI) et prévention santé

Cette politique vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains. Elle a également pour objet de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et enfin de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.

En fonctionnement, les dépenses atteignent 4,9 M€ en 2019.

Les contributions versées aux 7 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) restent stables entre 2018 et 2019 à 1,5 M€, tout comme celles versées aux 9 centres d'actions médicosociales précoces (CAMSP) à hauteur de 1,1 M€.

Les 120 heures de formation dispensées à 753 assistant(e)s maternel(le)s restent également stables à hauteur de 0,2 M€.

La Métropole soutient des actions de prévention telles que les travaux de recherche en oncologie conduits par le CLARA (0,2 M€), ainsi que l'accueil d'enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale par (0,2M€).

Les 80 actions engagées au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par l'État représentent 1,5M€, avec une contribution de l'État de 1,6M€.

En recettes, les remboursements par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations PMI sont stables à 1,3 M€.

En investissement, 0,1 M€ permet l'achat de matériels et de mobiliers pour l'IDEF et l'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux au sein du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) du Mouvement français de planning familial de Villeurbanne.

Compensation du handicap

Les dépenses de fonctionnement liées à cette politique atteignent 222,8 M€ (214,5 M€ en 2018). L'augmentation provient essentiellement de l'évolution des frais de séjour :

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes, y compris ceux sous aménagement Creton, s'élèvent à 152,3 M€ (149,8 M€ en 2018) avec un impact des augmentations de prix de journée, des créations de places, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement des usagers métropolitains accueillis au sein des établissements situés en dehors de la Métropole. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale reste stable à 3 267 au 31/12/2019 alors qu'il était de 3 285 à fin 2018.

La prestation de compensation du handicap (PCH) destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie concerne 6 976 bénéficiaires en 2019 (6 841 à fin 2018). Elle atteint 52,7 M€ (47,1 M€ en 2018). Elle intègre le coût correspondant à cette augmentation de 2% du nombre de bénéficiaires payés, ainsi qu'un meilleur taux d'utilisation des plans d'aides à domicile (86,2 % contre 83,5 % en 2018) en lien avec la revalorisation des tarifs de référence pour les modes prestataires et mandataires visant à réduire le reste à charge.

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction, progressivement remplacé par la PCH, s'élève à 8,6 M€ pour 1 232 bénéficiaires (8,9 M€ en 2018 pour 1 300 bénéficiaires).

Du fait de la politique d'inclusion de l'Éducation nationale et de l'augmentation du nombre de jeunes ménages sur la Métropole, le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire de la Métropole, requiert 6,4 M€ pour 1 360 bénéficiaires à fin 2019 (5,9 M€ en 2018 pour 1 318 bénéficiaires).

La politique conduite en faveur des personnes en situation de handicap est cofinancée par les contributions des bénéficiaires et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ces recettes de fonctionnement atteignent 38,6 M€ (39,3 M€ en 2018) et comprennent :

- les contributions des personnes hébergées en établissement pour 21,7 M€,
- le concours de la CNSA versé au titre de la PCH pour 14,3 M€,
- les recettes issues de la convention avec la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) pour 1,5 M€,
- les récupérations d'indus résultant des contrôles d'effectivité pour un montant de 1,1 M€.

En investissement, le financement de la refonte des outils de solidarité représente 0,7 M€.

Politique du vieillissement

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En fonctionnement, 144,6 M€ (143,8 M€ en 2018) sont alloués à cette politique.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 105 M€ (102,6 M€ en 2018), dont 58 M€ pour l'APA à domicile (55,5 M€ en 2018) versée à 17 760 bénéficiaires ayant des droits ouverts (16 909 fin 2018). Cette augmentation s'explique également par la revalorisation des tarifs de référence pour les interventions à domicile. L'APA en établissements reste stable à hauteur de 47 M€ pour 10 309 bénéficiaires (10 534 fin 2018).

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées sont de 35,3 M€ (36,7 M€ en 2018). Ils concernent 3 259 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (3 186 fin 2018).

Les soutiens aux actions conduites par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie représentent 3,5 M€ en dépenses et en recettes.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées atteignent 51,4 M€ (49,7 M€ en 2018).

Au vu du mécanisme national de répartition entre les départements, la dotation annuelle pour le financement de l'APA est de 36,3 M€ (35,6 M€ en 2018). Elle intègre le nouveau concours relatif à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide à domicile (1,3 M€).

Les contributions des obligés alimentaires et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements sont de 2,6 M€. Les récupérations sur successions s'élèvent à 7 M€.

La dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) est de 0,9 M€ pour le fonctionnement des 4 Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) sur le territoire de la Métropole.

En investissement, une subvention de 0,4 M€ est allouée à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) dans le cadre du projet de Maison de répit de la Fondation France Répit à Tassin la Demi Lune.

Habitat et Logement

La Métropole, autorité organisatrice de l'habitat et du logement sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement ainsi, que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique s'élèvent à 14,9 M€.

Les dépenses consacrées au soutien au logement social sont de 9,8 M€, dont 1,4 M€ de subventions versées aux offices publics de l'habitat (OPH). Le soutien accordé au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élève à 2,6 M€ (4 M€ en 2018) pour 6 497 aides financières attribuées. Les autres actions s'élèvent à 5,8 M€. Elles se rapportent aux aides à l'inclusion par le logement (2,4 M€), à l'appui aux politiques publiques d'habitat (0,9 M€) et aux mesures en faveur des plus défavorisés dans le cadre du plan quinquennal Logement d'abord en lien avec la stratégie pauvreté (0,4 M€). 0,8 M€ est alloué à la préfiguration du grand projet urbain innovant "L'autre soie" à Villeurbanne visant à revitaliser une ancienne friche urbaine avec une recette équivalente de l'Union européenne.

Les dépenses relatives aux parcs privés sont stables et atteignent 3,1 M€, dont 1,8 M€ pour la lutte contre l'habitat indigne. L'accompagnement des copropriétés s'engageant dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation mobilise 0,6 M€. La gestion des immeubles menaçant ruine atteint 0,4 M€ (0,2 M€ en 2018) en hausse suite à la récupération de l'ensemble des missions sur le territoire du Grand Lyon. Les actions de lutte contre la précarité énergétique pour les publics défavorisés sont stables à hauteur de 0,2 M€.

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage atteignent 2 M€ en dépenses, et 1,4 M€ en recettes pour les 19 aires réparties sur le territoire métropolitain.

Les recettes de la politique de l'habitat sont de 19,8 M€, dont 14,5 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Concernant le FSL, la contribution des bailleurs et fournisseurs d'énergie s'élève à 1,2 M€. 0,8 M€ est perçu au titre de la participation de l'État au plan Logement d'Abord.

Les crédits d'investissement s'établissent à 88,3 M€ en dépenses, et 16,3 M€ en recettes.

La production de logements sociaux dans le cadre du dispositif des aides à la pierre mobilise 37,5 M€ en dépenses (dont 36,1 M€ pour le parc public et 1,4 M€ pour le parc privé) et 14,4 M€ de recettes de l'État.

La constitution des réserves foncières pour le logement social progresse avec 32,5 M€ de dépenses pour l'exercice (22,4 M€ en 2018).

Dans le cadre des dispositifs Ecoréno'v et Ecocité "Ville de Demain" en faveur de la réhabilitation énergétique des logements sociaux, des propriétaires occupants et des bailleurs en habitat collectif ou logement individuel bénéficient d'aides aux travaux sous forme de subventions mobilisées pour un total de 8 M€.

La fin du dispositif des aides à la pierre 2012-2015 et l'exécution des contrats de plan 2011-2015 puis 2016-2020 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon requiert 6,7 M€ pour la production des nouveaux logements et des opérations de réhabilitation.

Le projet Home silk road - L'Autre Soie, bénéficie d'une subvention d'équipement de 1,7 M€ pour l'opération de revitalisation de la friche urbaine sur le site de l'ancien institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), secteur des "Brosses nord" à Villeurbanne. La Région Hauts de France restitue à la Métropole la part de la subvention du FEDER correspondant à son engagement financier, soit 1,7 M€.

1 M€ permet l'acquisition de biens rue des Petites Sœurs à Lyon 3^e et 7 impasse Fernand Rey à Lyon 1^{er}, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) multisites.

3 - Aménagement du territoire

Cohésion territoriale

La Métropole exerce des actions en faveur de la diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires. Elle conduit des opérations visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants du contrat de ville métropolitain 2015-2020.

Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique sont de 3,9 M€ en dépenses.

Les dépenses relatives aux équipes projets mises en place dans le cadre du « contrat de ville » atteignent 1,5 M€.

En matière de gestion sociale et urbaine de proximité, 1,2 M€ soutient plusieurs plans d'actions pour la qualité de vie des habitants travaillés quartier par quartier avec les partenaires. Ces actions constituent une réponse collective et concertée des acteurs locaux aux problématiques spécifiques et récurrentes des quartiers de la politique de la ville.

0,3 M€ est alloué à la participation citoyenne sur plusieurs projets d'aménagement.

Les études relatives aux quartiers prioritaires inscrites dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) représentent 0,3 M€ avec une recette de l'ANRU de 0,1 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€, dont 0,8 M€ concernent des cessions foncières à Bron Terraillon. Les équipes projets sont cofinancées par les communes à hauteur de 0,3 M€.

Pour la PPI, les crédits mobilisés s'établissent à 33 M€ en dépenses et 19,2 M€ en recettes.

Les actions récurrentes sont conduites pour 18,7 M€, dont 17,1 M€ sont des acquisitions foncières au bénéfice des communes et OPH qui remboursent la Métropole à hauteur de 18,3 M€. Les autres dépenses sont des subventions d'équipements (1,6 M€) à destination des communes qui réalisent des aménagements sur leur patrimoine.

8,1 M€ concernent les zones d'aménagement concerté (ZAC) de Terraillon à Bron, Vénissy à Vénissieux et du Triangle à Saint Priest, dont 6,3 M€ de subventions d'équilibre. Les premières interventions (études et foncier) sont engagées pour le projet de création de ZAC Marché/Monmousseau/Balmes à Vénissieux à hauteur de 0,9 M€.

1 M€ permet le lancement des acquisitions foncières dans le cadre du Développement Social Urbain les Clochettes à Saint Fons et 0,8 M€ l'acquisition de nouvelles emprises foncières pour l'aménagement du secteur Nord de la ZAC Terraillon à Bron.

A Lyon 3°, 0,8 M€ finance les travaux de la place Ballanche et la requalification de la rue Moncey en parcours apaisé reliant le quartier de la Part-Dieu à la presqu'île.

Enfin, les opérations de démolition de logements sociaux et de relogements du quartier Carnot Parmentier à Saint Fons, pilotées par l'OPH de la Métropole, sont subventionnées à hauteur de 0,5 M€ dans le cadre du NPNRU.

Développement urbain

Les dotations affectées au développement urbain contribuent au lancement d'actions pour le développement des quartiers, de l'offre de logements et de l'activité économique. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 7,3 M€.

Les soutiens aux organismes satellites représentent 4,2 M€, dont 3,5 M€ pour l'Agence d'urbanisme et 0,7 M€ versé au Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise.

Les diagnostics et études liés au développement des territoires de Carré de soie et Gerland mobilisent 0,9 M€.

0,7M€ est affecté aux diagnostics et déconstructions qui contribuent à la sécurisation du patrimoine privé et 0,4M€ aux études d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux préalables à l'acquisition de réserves foncières.

Les recettes de fonctionnement atteignent 38,7 M€ (15,1 M€ en 2018), dont 33,9 M€ de produits de cessions foncières contre 14,4 M€ en 2018. Les refacturations en matière d'autorisation des droits des sols sont stables à 0,5 M€.

En investissement, les opérations au titre de la PPI mobilisent 130,7 M€ en dépenses, et 5,9 M€ en recettes. Celles menées sous forme de ZAC représentent 47,3 M€ parmi lesquelles :

- la ZAC Part-Dieu ouest à Lyon 3°, avec le règlement des aménagements du boulevard et du tunnel Vivier Merle, de la rue Servient, de la place de Francfort et de la rue Maurice Flandin, (22,7 M€) ;
- la 2^{ème} phase de la ZAC Confluence à Lyon 2°, pour les installations de voiries, les espaces publics, la réalisation du parking public A1 et la livraison du bâtiment French Tech dit H7 (22 M€) ;
- la ZAC Castellane à Sathonay Camp, avec l'achèvement de l'axe vert (1,5 M€).

Les travaux relevant d'un projet urbain partenarial (PUP) représentent 8,9 M€ et 4,3 M€ de recettes, dont 4,1 M€ de participation des constructeurs. Les opérations les plus significatives sont le PUP de Gerland à Lyon 7° (2,1 M€), les PUP Karré (1,5 M€) et Gimenez (1,1 M€) à Vaux en Velin financés pour partie par les aménageurs (1,9 M€) comme pour le PUP de Saint Vincent de Paul à Lyon 8° (1 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes).

Les opérations menées sous forme de ZAC ou de PUP ont permis en 2019 la commercialisation de près de 1 200 logements et 123 000 m² de locaux tertiaires.

Fin 2019, une grande partie des espaces publics requalifiés liés au projet Cœur Presqu'île à Lyon 2° sont livrés, avec la réalisation en 2019 des voiries rue Victor Hugo, places Ampère et des Terreaux et rue de la République pour 18,6 M€.

On enregistre également l'aboutissement des travaux d'accessibilité permettant l'installation d'enseignes commerciales sur le site du Puisoz à Vénissieux (4,5 M€).

A Villeurbanne, les études et acquisitions foncières se poursuivent pour la réalisation des équipements publics sur le secteur Grandclément gare à hauteur de 3,3 M€, alors qu'à Vaux en Velin, le traitement de l'esplanade Tase requiert 1,9 M€ (0,5 M€ de recettes de la commune) et celui de l'Ilot Tase 1,4 M€ (0,3M€ de participation du constructeur). Les acquisitions foncières sur le secteur Yoplait Carré de Soie sont réalisées pour 1,8 M€.

1,5 M€ est affecté à la réalisation de la tranche 2 du quartier des Barolles à Saint Genis Laval et 1,3 M€ aux études et acquisitions foncières nécessaires au projet de renouvellement urbain de l'axe Carnot à Neuville sur Saône.

31,1 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes, pour la constitution de réserves foncières opportunes pour les futurs projets d'aménagement et pour la déconstruction de biens immobiliers.

En investissement hors PPI, les immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés représentent 5,4 M€ en dépenses (constatation de créance) et 3,9 M€ en recettes (versements d'échéances).

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public

Cette politique couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 39,2 M€ contre 37,9 M€ en 2018. Cette évolution de + 3,4 % est liée au renforcement des prestations de nettoyage, à l'augmentation des surfaces à traiter (32 hectares en 2019) et à la complexification des aménagements urbains à entretenir tels que les 40 kilomètres de pistes cyclables dissociées des voies de circulation. Les principales actions concernent :

- le nettoyage global pour 33,2 M€, y compris les marchés alimentaires et forains et le vidage des corbeilles,
- la gestion des 90 000 arbres d'alignement pour 3 M€,
- la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine pour 3,1 M€.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,3 M€ (1,6 M€ en 2018). Elles correspondent principalement aux participations des communes.

Les investissements atteignent 13 M€ en dépenses et 1,1 M€ en recettes.

4,3 M€ permettent d'honorer des dépenses récurrentes, en particulier l'achat de poids lourds et de matériels techniques, l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement et l'entretien des cimetières métropolitains.

A Lyon 2°, l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île (projet Rives de Saône) requiert 1,7 M€. La Ville de Lyon finance pour 1 M€ les ouvrages relevant de ses compétences.

L'achèvement des travaux de réhabilitation du château et l'aménagement du carrefour Lamothe du fort du parc Blandan à Lyon 7° sont exécutés pour 1,5 M€.

D'autres ouvrages d'espaces publics sont réalisés sur le territoire métropolitain en particulier secteur Chantegrillet à Sainte Foy les Lyon (0,8 M€), dans le cadre des requalifications de la rue Peronnet à Vernaison (0,7 M€) ou de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or à Curis au Mont d'Or (0,7 M€), pour poursuivre les aménagements connexes attenants à l'Hôtel Dieu à Lyon 2° (0,4 M€).

Coopération territoriale

En 2019, la Métropole a versé 72,3 M€ au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Ce montant est depuis plusieurs années définitivement fixé en application de l'arrêté du 16 novembre 2016 paru au journal officiel n° 0274 en date du 25 novembre 2016.

Les dépenses d'investissement (3,8 M€) concernent principalement le chantier de requalification de la rue Bela Bartok à Vénissieux avec la mise en accessibilité des voies piétonnes, la création d'un site cyclable et de stationnements et la plantation d'arbres d'alignement (1,3 M€).

D'autres aménagements sont réalisés comme celui du chemin Petit à Caluire et Cuire (0,9 M€), la requalification de la place Ennemond Romand à Vénissieux (0,5 M€), la sécurisation de la RD73 à Poleymieux au Mont d'Or (0,5 M€), la réparation du pont des Trois Renards à Tassin la Demi Lune (0,3 M€).

4 - Mobilité

Mobilité des biens et des personnes

Cette politique regroupe les transports urbains, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, les ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que la gestion des parcs de stationnement. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 195,6 M€.

Les dépenses dédiées aux transports urbains représentent 140,7 M€ (147 M€ en 2018). La participation statutaire de la Métropole, au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), représente 131,5 M€ en 2019 (135,6 M€ en 2018). La contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry (Rhônexpress) s'élève à 4,6 M€ (5 M€ en 2018). 2,9 M€ sont alloués à la gestion du centre d'échange de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2°

33,2 M€ sont consacrés à l'aménagement, à l'entretien de la voirie métropolitaine et aux expérimentations telles que la piétonisation de la presqu'île de Lyon, la mise en service de voies réservées au covoiturage dynamique. Les principales dépenses concernent :

- les interventions de proximité effectuées par les subdivisions de voirie (12,1 M€),
- la réfection des tranchées tous concessionnaires confondus (11,8 M€),
- l'entretien des voies rapides telles que le boulevard Laurent Bonnevey à Bron (1,6 M€),
- les dépenses d'exploitation consécutives au déclassement de l'autoroute A6-A7 (2,1 M€),
- le soutien aux mobilités actives ; au marché Vélo'v et aux modes alternatifs (1,9 M€).

La gestion des ouvrages d'arts et tunnels représente 17,1 M€, dont 11,3 M€ de redevances d'exploitation et de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 4 M€ de dépenses d'entretien et de maintenance des tunnels.

La signalisation, l'entretien et la maintenance des feux mobilisent 3,3 M€.

Les produits liés à cette politique représentent 76,7 M€ (72,1 M€ en 2018), dont 44,9 M€ de recettes de péage du BPNL (36,9 M€ en 2018). Cette augmentation est liée à une régularisation comptable de 6 M€ au titre de l'année 2018.

Les autres recettes concernent les refacturations de travaux d'aménagement de voirie pour 20,9 M€ et des redevances pour occupation du domaine public pour 3,5 M€.

Les redevances, loyers et dividendes perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) s'élèvent à 8,4 M€.

L'investissement opérationnel pour la mobilité s'élève à 165,8 M€ en dépenses et 5,9 M€ en recettes.

Le lancement des travaux début 2019 pour la requalification de l'axe A6-A7 entre les communes de Limonest et de Pierre Bénite mobilise une dépense de 17,1 M€. En recettes, l'État, au titre du FSIL, et la Caisse des dépôts et consignations ont procédé à un premier versement d'1,1 M€. La fin des travaux sur l'ex A6-A7 avec la mise en service des voies de covoiturage est prévue pour septembre 2020.

Pour le volet des mobilités actives, la mise en œuvre du plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) a connu une accélération sur la fin de ce mandat avec 11,1 M€ dépensés sur l'exercice pour la réalisation d'environ 16 kilomètres d'aménagements cyclables, notamment à Givors, Vénissieux, Feyzin, Lyon, Villeurbanne, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Tassin la Demi Lune, Meyzieu et Rillieux la Pape.

A Villeurbanne, 8,4 M€ permettent la poursuite du réaménagement du cours Émile Zola pour la tranche 2, tronçon A Thiers/Kahn.

6,4 M€ financent les opérations de transport en commun du SYTRAL. Il s'agit en particulier des travaux de la ligne C3 et de ses aménagements connexes à Lyon et Villeurbanne, de la ligne de tramway T6 sur les communes de Bron, Lyon et Vénissieux, et du remboursement du foncier acquis par le SYTRAL dans le cadre de la réalisation du tramway T4.

6 M€ permettent le paiement de la redevance du boulevard périphérique Nord de Lyon au titre des investissements de mise en sécurité réalisés par le prestataire et du gros entretien.

En dépit des interruptions liées à la dégradation des trémies routières sous le centre d'échange, la phase 1 du projet de requalification du PEM Perrache à Lyon 2° mobilise pour 4,1 M€.

A Ecully, l'aménagement des espaces publics du site sportif et de loisirs et la déconstruction du gymnase de la Métropole représentent 3 M€. La commune contribue à hauteur de 0,1 M€ à la réalisation des ouvrages relevant de sa compétence.

Les infrastructures de desserte et de stationnement du site Yvours à Irigny, en accompagnement de la création d'une halte ferroviaire, requièrent 2,1 M€.

A Charbonnières les Bains, la requalification de l'avenue Général de Gaulle et de la place Marsonnat a débuté pour 1,7 M€ avec une participation de la commune de 0,2 M€.

La création d'une voie nouvelle (VN5) dans le prolongement du chemin des Écoliers à Collonges au Mont d'Or et la requalification de la rue du buisson à Fleurieu sur Saône sont conduites respectivement pour 1,5 M€ et 1,4 M€.

1,3 M€ concerne les aménagements des cours Vitton et Franklin Roosevelt à Lyon 6°, avec une intervention prioritaire sur le tronçon Tête d'Or/Garibaldi.

Dans le cadre du NPNRU, le traitement des rues du 8 mai 1945 et de la Feysine, de la place des Buers et de la rue de la Boube à Villeurbanne est mené pour 1,1 M€.

2 M€ permettent le démarrage de la création d'un giratoire chemin de la Carrière à Lissieu et le réaménagement des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny à Dardilly.

Les travaux pour la création d'une voie verte sont engagés à Saint Priest chemin de Saint Bonnet de Mure à hauteur d'1 M€.

Dans l'ouest lyonnais, la Métropole procède à des aménagements de voirie rue Henri Bouchard à Rochetaillée sur Saône (1 M€), rue Georges Kayser à Saint Genis les Ollières (1 M€), pour la requalification de la rue du Pont Chabrol à Craponne (1 M€) et de la rue François Mermet à Tassin La Demi Lune (0,7 M€), pour le prolongement de la rue Jacques à Neuville sur Saône (0,7 M€).

Dans le secteur du Val de Saône, 2,6 M€ permettent les aménagements de la rue du Bacon à Montanay, de la rue Pierre Carbon à Fontaines sur Saône et du chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or.

0,9 M€ est mobilisé pour les opérations de requalification de la place Jean Berry à Givors et pour la création d'une voie nouvelle (VN25) à Solaize.

Les opérations récurrentes représentent un investissement de 62,3 M€ en dépenses et 3,5 M€ en recettes. Elles concourent au gros entretien du patrimoine (28,1 M€), au développement du domaine de voirie et à l'amélioration du cadre de vie des usagers (23,6 M€), à la mise en accessibilité des infrastructures publiques en particulier le réseau de bus du SYTRAL (2,7 M€), aux interventions pour la régulation du trafic et le jalonnement et les modes doux et les moyens techniques mis à disposition (7,9 M€). Les recettes concernent principalement les participations du SYTRAL et des communes.

5 - Environnement

Transition énergétique

La Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sur la base du plan climat-énergie territorial (PCET). Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz.

En fonctionnement, les dépenses liées au schéma directeur énergie (SDE) et à la gestion des réseaux de chaleur et dépenses énergétiques représentent 5,6 M€. Les recettes s'établissent à 1 M€, dont 0,8 M€ de redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur. Les autres produits se rapportent aux concessionnaires d'électricité et de gaz et à la vente d'électricité produite par des panneaux solaires photovoltaïques.

En investissement, les interventions récurrentes réalisées pour 0,6 M€ concernent des travaux pour la diminution des consommations énergétiques des bâtiments, en particulier les maisons de la Métropole.

La Métropole souscrit au capital de la société de projet Lyon Rhône solaire, lauréat de l'Appel des 30 sur la Vallée de la Chimie, pour une valeur totale de 0,3 M€.

Cycle de l'eau

La Métropole est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser des moyens pour lutter contre le risque d'inondations.

Les dépenses de fonctionnement liées à cette politique s'élèvent à 21,9 M€, dont 19,6 M€ de participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales. Les autres dépenses représentent 2,3 M€, dont 1,5 M€ pour les participations financières versées aux syndicats intercommunaux dans le cadre la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), et 0,4 M€ pour l'entretien des bassins, ruisseaux et galeries souterraines. En recettes, les soutiens de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sur certains projets GEMAPI s'élèvent à 0,1 M€.

La subvention d'investissement du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement, pour les travaux de même nature exécutés sur le réseau unitaire s'établit à 4,8 M€.

Sur les 7,7 M€ de dépenses d'investissement opérationnelles, 2 M€ représentent le coût des ouvrages réalisés pour la récupération des eaux de pluie dans les réseaux séparatifs, dans le cadre d'aménagements de voiries.

2,8 M€ financent la création du bassin de rétention pour protéger des inondations les quartiers Villardier et Peyssilieu à Meyzieu et la restructuration des réseaux d'eaux pluviales.

Les travaux pour le réseau séparatif de collecte des eaux pluviales sur les Communes de Charly et Vernaison mobilisent 1,4M€ avec une recette de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée de 0,1 M€.

Le chantier de réhabilitation des galeries techniques situées rue Servient à Lyon 3° est également lancé pour 0,8 M€.

Cycle des déchets

Cette politique regroupe l'ensemble des actions menées pour la prévention, pré-collecte, collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA). Elle s'inscrit dans une dynamique de territoires et d'économie circulaire.

En fonctionnement, les dépenses atteignent 81 M€ et les recettes 34,4 M€ (26,8 M€ en 2018).

Les dépenses de collecte s'élèvent à 30,8 M€ (29,8 M€ en 2018). Cette évolution est liée d'une part à la révision des prix des marchés de collecte et d'autre part à une augmentation des tonnages collectés en silos.

L'exploitation des usines d'incinération et le traitement des ordures ménagères représentent 21,5 M€ en dépenses avec un impact à la baisse (- 3 M€) du changement du mode de gestion de l'usine de Lyon nord :Au terme du contrat de délégation de services public (DSP), la Métropole a choisi d'assurer la modernisation et l'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape via un marché global de performance, à compter du 1^{er} juillet 2019. Les recettes s'établissent à 17,5 M€ (15,8 M€ en 2018).

Les déchèteries mobilisent 18,1 M€ en dépenses, contre 15,2 M€ en 2018 en raison d'une augmentation des tonnages (+ 2 000 tonnes), du développement de l'expérimentation des déchèteries mobiles en année pleine, et du coefficient de révision des marchés d'exploitation des déchèteries. Les recettes sont de 2,9 M€.

Le tri des déchets représente 10,1 M€ en dépenses 13,2 M€ en recettes.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 M€, dont la majorité (8,9 M€) financent les investissements récurrents d'entretien du patrimoine (aménagement des déchèteries, entretien de l'usine sud et achat de matériels et de poids lourds destinés à la collecte).

La modernisation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape prévu dans le marché global de performance est mise en œuvre pour 4,7 M€.

Qualité de vie - santé et environnement - risques

L'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 118,9 M€, dont 115,3 M€ de contribution au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). 0,4 M€ finance l'entretien, le contrôle et la réparation des poteaux d'incendie.

Dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), l'accompagnement des propriétaires privés dans leur travaux de rénovation mobilise 1,2 M€ en dépenses et bénéficie de 0,3 M€ de recettes des co-financeurs dont l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

Les soutiens aux actions d'éducation au développement durable et les aides à divers dispositifs en faveur de l'environnement sont conduits à hauteur de 0,8 M€. 0,1 M€ est alloué à l'élaboration d'un projet alimentaire pour le territoire lyonnais (PATLy).

Les dépenses liées à la mission sûreté publique et gestion de crise qui regroupe les actions d'évacuation des terrains et immeubles occupés de façon illicite s'élèvent à 0,4 M€.

En investissement, les mesures foncières prescrites par le PPRT de la Vallée de la Chimie requièrent 1,1 M€ sur l'exercice. Une aide de 0,9 M€ est attribuée aux sociétés ADG, Crealis et Arkema dans le cadre des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source du PPRT des Communes de Saint Genis Laval, Pierre Bénite et Saint Priest.

La Métropole subventionne les travaux pour la protection des logements privés existants, également recommandés par les PPRT, soit une dépense de 1,3 M€.

Elle apporte aussi son concours pour les études et travaux de lutte contre les inondations engagés par le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) à hauteur de 0,5 M€ et affecte une somme équivalente à l'aménagement hydraulique du bassin versant du ruisseau du Ravin à Sathonay Camp.

Enfin, les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (contrôle, extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont reconduites pour 1,6 M€.

Espaces naturels, agricoles et fluviaux

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 7,7 M€. Les projets natures sont reconduits à hauteur de 3,8 M€, dont 2,5 M€ versés au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM). Le Syndicat mixte du Rhône et des îles et des îlons (SMIRIL) et le Syndicat des Monts d'Or perçoivent chacun une participation de 0,4 M€.

Les soutiens à diverses actions de protection des espaces naturels et agricoles visant à préserver la biodiversité et les paysages s'élèvent à 1,5 M€. 0,9 M€ est alloué aux politiques de lutte contre le bruit en milieu urbain et la pollution de l'air.

L'entretien des parcs métropolitains (Parilly, Lacroix-Laval et technologique de Saint Priest) mobilise 0,8 M€.

En section d'investissement, la participation statutaire de la Métropole au SYMALIM s'élève à 2 M€.

Sur les communes de Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône et Rochetaillée sur Saône, des travaux d'aménagement hydrauliques du ruisseau des Vosges sont réalisés pour 0,8 M€. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse concourt à la restauration morphologique du ruisseau à hauteur de 0,1 M€.

Les subventions de soutien à l'agriculture atteignent 0,3 M€, montant identique à celles affectées à la préservation des espaces naturels.

1 M€ finance les opérations récurrentes de travaux et d'achat d'équipements pour les parcs et jardins et le traitement des haltes fluviales.

6 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurance. En fonctionnement, les dépenses dédiées au fonctionnement de l'institution s'élèvent à 466,1 M€, en augmentation de 16,1 M€ (450 M€ en 2018), dont 87 % sont destinés à la masse salariale.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 410,7 M€, (395 M€ en 2018), dont 406,4 M€ pour la masse salariale (391 M€ en 2018) des 7 456 postes en équivalent temps plein au 31 décembre 2019. Cette évolution s'explique principalement par :

- une politique sociale renforcée (+ 6,1 M€) à travers deux volets :

. la rémunération par la mise en place d'un intéressement collectif (2,4 M€), la revalorisation du régime indemnitaire (2,5 M€) de grade ou de fonction et une nouvelle prime pour travaux dangereux versée aux agents de la collecte (0,5 M€),

. la santé par un doublement de la participation employeur sur la mutuelle (0,7 M€),

- les évolutions de la structure des effectifs (+ 6,5 M€) avec un renforcement des emplois permanents en matière de politiques sociale et de nettoyage et collecte des déchets (5,2 M€), le glissement vieillesse technicité (GVT) et l'effet de « noria » qui désigne les différences de rémunérations entre les agents entrants et sortants,

- les évolutions réglementaires (+ 1,1 M€) dont, la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) et l'application du jour de carence réintroduit en mars 2018 qui représente 0,7 M€ de non-dépense pour 6 159 jours non payés (0,5 M€ pour 4 671 jours en 2018),

- les nouvelles modalités de gestion et d'indemnisation des allocations de retour à l'emploi visant à passer de l'auto-assurance à l'adhésion révocable en matière de chômage qui implique un surcoût sur la première année lié au délai de carence de 6 mois (+ 1,4 M€).

En matière d'insertion, la Métropole renforce cette politique par le recrutement d'agents en contrat aidé avec un effectif moyen de 143 agents en 2019 (136 en 2018) mais aussi par la revalorisation de leur traitement basé sur le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) ; soit 2,7 M€ de dépenses avec une aide de l'État de 0,4 M€.

La participation aux associations du personnel atteint 4,8 M€.

Les crédits consacrés aux indemnités d'élus et aux frais de fonctionnement des groupes atteignent respectivement 5 M€ et 0,8 M€.

Au-delà des dépenses de personnel, les autres charges de fonctionnement de l'institution se rapportent principalement à la gestion bâtiminaire (33,1 M€), aux assurances (2,4 M€) et aux moyens informatiques (2,8 M€).

Les recettes de cette politique s'élèvent à 25,5 M€ (27,8 M€ en 2018), dont 9,8 M€ de revenus issus du patrimoine privé, 3,9 M€ de refacturations de charges de personnels mis à disposition d'autres organismes et 2,5 M€ de remboursement de frais par des tiers dans le cadre des assurances (1,5 M€ en 2018).

Les opérations récurrentes (21,9 M€) constituent l'essentiel des dépenses opérationnelles de la section d'investissement (25 M€) (18,6 M€ en 2018).

57% des réalisations concernent l'achat et le renouvellement des matériels et des applications informatiques ainsi que des équipements de télécommunication (12,6 M€) (7,3 M€ en 2018). 4,3 M€ financent l'aménagement des bâtiments affectés, Hôtel de la Métropole et sites territorialisés et 2,5 M€ les travaux sur le patrimoine privé et les achats de mobiliers et matériels de bureau. Le renouvellement du parc des véhicules légers et leurs adaptations requiert 2,5 M€.

2,8 M€ concernent des travaux dédiés à la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, le remplacement des toitures amiantées des services urbains et la refonte du système d'information pour la gestion des ressources humaines.

Gestion financière

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion financière s'élèvent à 377,8 M€ (353,6 M€ en 2018).

Les reversements de fiscalité aux communes représentent 240 M€ (234 M€ en 2018), dont 213 M€ pour les attributions de compensation. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'établit à 27 M€ (20,5 M€ en 2018) conformément aux dispositions de la délibération du Conseil de la Métropole n° 2019-3665 du 8 juillet 2019 visant à revaloriser l'enveloppe allouée aux communes et qui était figée depuis 2013.

Un produit de 9,7 M€ est reversé à la Ville de Lyon au titre de la taxe communale de sur la consommation finale d'électricité perçue par la Métropole sur le territoire de la commune.

Les contributions de la Métropole aux fonds de péréquation nationaux s'élèvent à 71,5 M€ (62,4 M€ en 2018). Elles concernent les prélèvements au titre :

- du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 35 M€ (30,7 M€ en 2018),
- du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 19,8 M€ (20,2 M€ en 2018),
- du fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) pour 7 M€ (6,2 M€ en 2018),
- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) pour 2,6 M€ (5,2 M€ en 2018),
- du fonds de soutien interdépartemental (FSID) institué par la loi de finances initiale pour 2019 pour 6,9 M€.

Les charges financières représentent 28,6 M€ (36,2 M€ en 2018). Le taux moyen de la dette est de 1,57 % au 31 décembre 2019. La durée résiduelle moyenne est de 11 ans et 1 mois.

Enfin, les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent à 8,6 M€ (9,4 M€ en 2018).

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion financière sont de 2 434 M€ (2 439,8 M€ en 2018).

Les produits perçus au titre de la fiscalité directe sont les suivants :

- 267 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (261,3 M€ en 2018),
- 241,2 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (240,5 M€ en 2018),
- 160 M€ pour la taxe d'habitation (154,8 M€ en 2018),
- 113,1 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (134 M€ en 2018) ; cette diminution de produit correspond à la baisse moyenne des taux de 17,7 % adoptée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2019-3386 du 18 mars 2019.

S'agissant de la taxe d'habitation, la suppression pour 80 % des ménages sur la période 2018-2020 reste transparente pour la Métropole de Lyon, comme pour les autres collectivités bénéficiaires de cette taxe, cette opération donnant lieu à un dégrèvement (l'Etat se substitue au contribuable local).

Le montant du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'établit à 296 M€ (après une période de stagnation à 279,1 M€ en 2018 et 279,4 M€ en 2017). Pour mémoire, un transfert de 25 points de CVAE des Départements au profit des Régions a eu lieu au 1^{er} janvier 2017 ; il concerne également la Métropole. La Région Auvergne-Rhône-Alpes verse en contrepartie une attribution de compensation régionale (ATCR), qui atteint 128,7 M€ en 2019 (montant définitif gelé).

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), imposition spécifique due par certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie et des télécommunications, s'établit à 8,6 M€ (8,3 M€ en 2018).

Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est de 16,2 M€ (15,7 M€ en 2018).

Les recettes fiscales reversées par l'État au titre de compensations de charges transférées s'élèvent à 113,9 M€, montant identique à 2018, pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et à 62,4 M€ (64,7 M€ en 2018) pour la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) reste pratiquement inchangé à 107,6 M€.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est de 366,5 M€ (347 M€ en 2018), auquel il convient d'ajouter le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 4,1 M€ (3,1 M€ en 2018).

Le montant perçu pour la taxe d'aménagement (part départementale) est de 1,6 M€ contre 9 M€ en 2018. Pour mémoire, cette taxe se décompose en deux parties, l'une départementale affectée en section de fonctionnement, et l'autre intercommunale affectée en section d'investissement. Ces variations de produit sont liées aux difficultés rencontrées par les services de l'Etat à distinguer les deux parts de la taxe d'aménagement perçue sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les concours financiers de l'État représentent 477,4 M€ en 2019 (476,3 M€ en 2018).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 395,2 M€ (399,1 M€ en 2018), du fait de la ponction de 4,8 M€ sur la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour financer l'enveloppe nationale des concours financiers. La contribution au redressement des finances publiques reste stable à hauteur de 162,1 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est stable à 58,9 M€.

Les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont encaissées à 16,1 M€ contre 11,2 M€ en 2018. Cette évolution correspond à la compensation intégrale de la nouvelle exonération de cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises en faveur des micro-entreprises réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires.

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu au titre des dépenses éligibles d'entretien des bâtiments publics et de la voirie représente 6,3 M€.

Les autres recettes de fonctionnement se rapportent à la gestion de la dette avec le versement par l'État de l'aide du fonds de soutien (FDS) liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€ et aux reprises de provisions devenues obsolètes pour 2,1 M€.

En investissement, la gestion de la dette représente 445,9 M€ en dépenses et 291,9 M€ en recettes. Les remboursements en capital de la dette à long terme, y compris les mouvements de la dette mutualisée avec le Département, les remboursements anticipés (73,5 M€) et l'amortissement par anticipation de l'emprunt obligataire *in fine*, s'élèvent à 231,3 M€ (237,6 M€ en 2018).

Les opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie atteignent 214,6 M€ (167,1 M€ en 2018).

En recettes, 59,5 M€ d'emprunts revolving permettent de faire face aux éventuels besoins de fin d'année et 208,8 M€ d'emprunts sont consolidés (dont 39 M€ d'emprunts nouveaux). L'encours de la dette au 31 décembre 2019 s'établit à 1 625,2 M€ (1 775,3 M€ au 31 décembre 2018) soit une baisse de 150,1 M€ entre 2018 et 2019.

Les autres recettes d'investissement concernent l'excédent de fonctionnement capitalisé 254,5 M€, le FCTVA 39,3 M€, les amendes de police 19,2 M€ et la taxe d'aménagement 35,6 M€, dont une fraction est reversée aux communes 7,8 M€.

2° - Le budget annexe de l'assainissement

Les missions de ce service public à caractère industriel et commercial sont de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique.

Le service public de l'assainissement de la Métropole est exploité en régie. Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 342 km d'égouts, dont 1 843 km de réseau unitaire et 1 499 km de réseau d'égouts séparatif. Il comprend 12 stations de traitement des eaux usées qui traitent près 485 000 m³ d'eau par jour, dont 7 stations exploitées en régie et 5 stations gérées en marché d'exploitation, 78 stations de relevage et 439 déversoirs d'orage.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. Les crédits sont inscrits pour leur valeur hors taxe et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 223,1 M€ en recettes et 207,2 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 125 M€ en recettes, 113 M€ en dépenses et dégagent un résultat de l'exercice de + 12 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 98,1 M€ et les dépenses à 94,3 M€ soit un résultat de la section de + 3,9 M€.

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à + 15,9 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser en dépenses d'exploitation (0,3 M€) le résultat de clôture est arrêté à la somme de + 1,3 M€.

Compte administratif 2019 - budget annexe de l'assainissement synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 4

Libellé	Fonctionnement 2019 (en €)	Investissement 2019 (en €)	Total 2019
recettes totales			
crédits ouverts*	122 365 442,00	125 710 097,51	248 075 539,51
titres émis*	124 990 038,13	98 123 349,70	223 113 387,83
taux de réalisation	102,14%	78,06%	89,94%
dépenses totales			
crédits ouverts	122 365 442,00	125 710 097,51	248 075 539,51
mandats émis	112 966 683,16	94 250 310,30	207 216 993,46
taux de réalisation	92,32%	74,97%	83,53%
résultat de l'exercice	12 023 354,97	3 873 039,40	15 896 394,37
résultat antérieur reporté	40 378 482,55	- 15 126 428,59	25 252 053,96
affectation du résultat à l'investissement	- 39 612 637,55		- 39 612 637,55
résultat de clôture	12 789 199,97	- 11 253 389,19	1 535 810,78
restes à réaliser dépenses	283 012,40	0,00	283 012,40
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	12 506 187,57	- 11 253 389,19	1 252 798,38

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (39 612 637,55 €)

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2019 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 5

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport	0,1		0,1			
ville intelligente et politique numérique	0,1		0,1			
Aménagement du territoire		0,8	0,8		0,1	0,1
développement urbain		0,5	0,5		0,1	0,1
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,2	0,2			
coopérations territoriales		0,1	0,1			
Mobilité		4,6	4,6		0,1	0,1
mobilité des biens et des personnes		4,6	4,6		0,1	0,1
Environnement	38,3	38,0	76,3	117,3	6,8	124,2
transition énergétique	0,2		0,2			
cycle de l'eau	38,1	38,0	76,0	117,3	6,8	124,2
cycle des déchets						
qualité de vie - santé & environnement - risques						
espaces naturels, agricoles et fluviaux						

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	36,6	43,5	80,1	0,8	52,6	53,4
fonctionnement de l'institution	32,7	1,7	34,4	0,8		0,8
gestion financière* (dont TVA non déductible)	3,9	41,8	45,7	0,0	52,6	52,6
Totaux	75,0	86,9	161,9	118,1	59,6	177,8

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (39,6 M€)

1 - Économie, éducation, culture, sport

Ville intelligente et politique numérique

0,1 M€ est consacré à la maintenance des équipements informatiques et applicatifs métiers.

2 - Aménagement du territoire

Développement urbain

En dépenses d'investissement, 0,5 M€ est alloué :

- aux travaux sur les réseaux de l'îlot de la Plancha à Limonest,
- au renouvellement du réseau d'eaux usées précédant le démarrage des travaux du groupe scolaire, secteur Lyautey Velette à Rillieux la Pape,
- à la reprise de branchements vétustes sous les places des Terreaux et Chardonnet et la rue d'Auvergne, pour l'opération Cœur Presqu'île à Lyon 1er et Lyon 2°,
- au paiement des ouvrages d'assainissement remis par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre de l'aménagement de l'axe vert de la ZAC Castellane à Sathonay Camp,
- au traitement des installations d'assainissement du secteur Raby à Bron, pour la ZAC Les Terrasses à Bron, avec la participation financière de l'OPH de la Métropole de Lyon (0,06 M€),
- à l'extension du réseau d'assainissement de l'entrée Nord, secteur maison Meunier à Saint Didier au Mont d'Or,
- à la création des réseaux du PUP Gervais Bussière à Villeurbanne.

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public

En investissement, 0,2 M€ finance les installations d'assainissement réalisées dans le cadre du projet de requalification de la rue Perronet à Vernaison et pour la réhabilitation du réseau et des dalots sur le quai Jules Courmont à Lyon 2°, au droit de l'Hôtel Dieu.

Coopérations territoriales

En investissement, 0,1 M€ concerne les travaux de gros entretien du réseau d'assainissement des rues Bela Bartok à Vénissieux et Bonnetterre à Villeurbanne.

3 - Mobilité

Mobilité des biens et des personnes

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,6 M€ et les recettes à 0,1 M€.

Les travaux d'assainissement accompagnant la mise en double site propre du trolleybus C3 à Lyon et Villeurbanne mobilisent 1,6 M€.

A Caluire et Cuire, 0,9 M€ assure le renouvellement des conduites et des branchements sur tout le linéaire d'aménagement de la Montée des Forts.

A Fleurieu sur Saône, pour la requalification de la rue du Buisson, 0,6 M€ finance les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement avec la création d'un collecteur d'eaux usées. Une aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est encaissée pour 0,1 M€.

0,6 M€ permet la réhabilitation d'une canalisation et la reprise de branchements, rue Pierre Audry à Lyon 9° ainsi que les travaux d'assainissement des cours Vitton et Roosevelt à Lyon 6°.

D'autres chantiers d'assainissement accompagnent les opérations de voirie à hauteur de 0,8 M€. Il s'agit de la sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas et la requalification de la rue François Mermet à Tassin la Demi Lune, le réaménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers, et de la rue de la Boube prolongée à Villeurbanne, l'aménagement du parc de stationnement Melchior Philibert à Charly, et la création d'une voie nouvelle dans le prolongement du chemin des Écoliers à Collonges au Mont d'Or (0,1 M€).

4 - Environnement

Transition énergétique

Les dépenses relatives aux fluides restent stables à hauteur de 0,2 M€.

Cycle de l'eau

Les dépenses d'exploitation de cette politique s'élèvent à 38,1 M€ (34,2 M€ en 2018).

Les charges d'exploitation des stations d'épuration représentent 19,1 M€ (17,1 M€ en 2018). Cette augmentation est liée à l'incendie de la station d'épuration de Pierre-Bénite en août 2019. Il a entraîné des surcoûts de transport et de traitement des boues et graisses en dehors de la station pour 1,4 M€. Les dépenses liées aux stations de relèvement restent stables à 7,3 M€ en 2019.

Les charges d'exploitation et de maintenance des réseaux s'élèvent à 4,2 M€ (3,6 M€ en 2018). Cette augmentation s'explique par la hausse de 16 % des dépenses d'entretien des réseaux et la réparation de branchements ainsi que le paiement d'indemnités dans le cadre de quatre protocoles transactionnels pour un montant total de 0,4 M€.

Les frais de gestion atteignent 4,5 M€ (3,3 M€ en 2018) dont 2,9 M€ de reversement de la taxe VNF (Voie Navigable de France) et 1,5 M€ pour la convention de transport et de gestion des effluents signée avec le syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) intégrant l'impact complet de la sortie du syndicat.

Dans le cadre du contrat de DSP à Eau du Grand Lyon, 0,4 M€ correspond à la commission de recouvrement de la redevance d'assainissement versée à Eau du Grand Lyon.

Le soutien aux projets de coopération internationale en faveur des pays en voie de développement en matière d'assainissement est reconduit à hauteur de 0,3 M€.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 117,3 M€ (141,6 M€ en 2018) et enregistrent une baisse faciale de 24,3 M€ à rapprocher d'un encaissement exceptionnel de 22,3 M€ en 2018. Au vu de la baisse de 6 % des volumes d'eaux usées, le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget s'élève à 78,1 M€ (100,2 M€ en 2018) avec un taux de base de 1,0254 € HT/m³ (1,015 € HT/m³ en 2018)

Les recettes liées à l'activité des stations d'épuration sont de 5,4 M€, dont 0,6 M€ lié à la valorisation du biogaz de la station de Saint Fons. Les stations de relèvement produisent 5,2 M€ de recettes, enregistrant une diminution liée à la réduction des volumes traités et à la baisse des primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Les recettes issues de l'exploitation et de la maintenance restent globalement stables à 8,6 M€, avec notamment une diminution des travaux de raccordement à l'égout mais une hausse de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)

Enfin, la participation du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales est de 19,6 M€.

Les opérations menées en investissement représentent 38 M€ en dépenses et 6,8 M€ en recettes.

10,5 M€ sont alloués aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement des quais Saint Vincent et de la Pêcherie à Lyon 1^{er}, du quai Joseph Gillet et du cours d'Herbouville à Lyon 4° ; à la restructuration des réseaux humides du secteur Part Dieu à Lyon 3° et à la réalisation d'un bassin de dessablement secteur Églantines à Lyon 9°. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient certaines opérations à hauteur de 0,9 M€.

Dans les quartiers des Meurières et des Etachères à Mions, la construction des réseaux d'eaux usées se poursuit pour 2,5 M€. Cette opération est également subventionnée à hauteur de 0,1 M€ par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

La Métropole mène d'autres chantiers de renouvellement et d'extension des installations d'assainissement dans l'agglomération pour 3 M€. Il s'agit en particulier de la réhabilitation des réseaux des champs captants sur les Communes de Meyzieu, Vaulx en Velin, Décines Charpieu et Rillieux La Pape, de la construction d'ouvrages de gestion de temps de pluie sur le bassin versant de la Feyssine à Villeurbanne, du traitement des points sensibles du zonage assainissement à Villeurbanne, Saint Cyr au Mont d'Or, Oullins, Irigny et Tassin La Demi Lune, de la restructuration des dessableurs des quais Jean-Baptiste Simon à Fontaines sur Saône, des Étroits à Lyon 5° et Pierre Sémard à La Mulatière.

Elle finance également la construction de réseaux séparatifs sur les Communes de Charly et Vernaison (1,8 M€), ainsi qu'à Saint Priest dans la ZI du Lyonnais (1,3 M€), et la réhabilitation des collecteurs à Villeurbanne (1,3 M€).

Enfin, les dépenses pour les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements s'élèvent à 15,8 M€, soit 42 % des crédits ouverts pour le cycle de l'eau. Elles contribuent à la rénovation ou à l'extension des réseaux, à l'installation des branchements pour le compte de tiers, aux investissements dans les stations d'épuration, aux travaux en accompagnement d'opérations de voirie et au renouvellement des matériels techniques.

En recettes hors PPI, la participation du budget principal aux travaux pour collecter les eaux pluviales dans les réseaux unitaires s'établit à 4,8 M€.

5 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les charges d'exploitation s'élèvent à 32,7 M€ (32 M€ en 2018), dont 30 M€ de charges de personnel (29,5 M€ en 2018). Cette évolution est liée aux mesures sociales (intéressement collectif, revalorisation du régime indemnitaire et de la participation à la mutuelle santé), aux mesures réglementaires (PPCR) et au glissement vieillissement technicité (GVT). Au 31 décembre 2019, on comptabilisait 581 postes en équivalent temps plein.

Les autres postes de dépenses concernent les moyens généraux et la gestion bâtiminaire pour 2 M€ et les primes d'assurances (0,6 M€) en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2018 du fait de la mise en place du nouveau marché couvrant les risques industriels.

Les recettes d'exploitation s'établissent à 0,8 M€, dont 0,3 M€ de quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau supportée par le budget annexe des eaux et 0,3 M€ de remboursement de la part agents des titres restaurant.

Les dépenses récurrentes d'investissement atteignent 1 M€ et concourent à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers, à l'aménagement de bâtiments du service de l'assainissement, à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques.

D'autres dépenses (0,7 M€) concernent le désamiantage de bâtiments des services urbains de la Métropole de Lyon situés à Villeurbanne et le financement du projet Camele'Eau pour la refonte de l'outil du système d'assainissement.

Gestion financière

En matière de gestion financière, les dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette s'établissent à 3,7 M€ (4,1 M€ en 2018). En investissement, les remboursements du capital de la dette atteignent 41,8 M€ (20,4 M€ en 2018), dont 27,3 M€ de remboursements anticipés.

En recette, l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement représente 39,6 M€.

10 M€ d'emprunts revolving ont été signés afin de calibrer les éventuels besoins d'équilibre de fin d'année en complément de la mobilisation de 3 M€ d'emprunts nouveaux. L'encours de dette s'élève à 117,4 M€ au 31 décembre 2019 (145,8 M€ à fin 2018) pour une durée de vie résiduelle de 9 ans et 8 mois.

3° - Le budget annexe des eaux

Le service de production et de vente d'eau potable est affermé dans le cadre d'une DSP. Il représente un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs ou châteaux d'eau et 4 082 km de conduite d'eau potable pour une production annuelle de 87,6 millions de m³ d'eau. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement, les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau.

a) - Les résultats

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Le compte administratif 2019 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 68,3 M€ en recettes, et 62,1 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 27 M€ en recettes, 22, M€ en dépenses et dégagent un résultat de l'exercice de + 5 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 41,3 M€ et les dépenses à 40 M€ soit un résultat de la section de + 1,3 M€.

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à + 6,3 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser en dépenses d'exploitation (0,6 M€) le résultat de clôture est arrêté à la somme de + 0,5 M€.

Compte administratif 2019 - budget annexe des eaux - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 6

Libellé	Fonctionnement 2019 (en €)	Investissement 2019 (en €)	Total 2019
recettes totales			
crédits ouverts*	26 875 639,32	58 479 252,94	85 354 892,26
titres émis*	27 033 440,86	41 286 234,09	68 319 674,95
taux de réalisation	100,59%	70,60%	80,04%
dépenses totales			
crédits ouverts	26 875 639,32	58 479 252,94	85 354 892,26
mandats émis	22 059 141,14	40 000 229,10	62 059 370,24
taux de réalisation	82,08%	68,40%	72,71%
résultat de l'exercice	4 974 299,72	1 286 004,99	6 260 304,71
résultat antérieur reporté	6 586 316,73	- 5 747 000,94	839 315,79
affectation du résultat à l'investissement	- 6 021 659,14		- 6 021 659,14
résultat de clôture	5 538 957,31	- 4 460 995,95	1 077 961,36
restes à réaliser dépenses	605 644,30	0,00	605 644,30
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	4 933 313,01	- 4 460 995,95	472 317,06

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (6 021 659,14 €)

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2019 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique - toutes sections – mouvements réels (en M€) - tableau n° 7

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire		1,6	1,6		0,1	0,1
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,1	0,1			
développement urbain		0,8	0,8		0,1	0,1
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,5	0,5			
coopérations territoriales		0,2	0,2			
Mobilité	0,5	2,5	3,1	0,6	0,0	0,6
mobilité des biens et des personnes	0,5	2,5	3,1	0,6	0,0	0,6
Environnement	5,0	12,7	17,7	24,7	0,9	25,5
cycle de l'eau	5,0	12,7	17,7	24,7	0,9	25,5
Ressources	4,4	11,8	16,2	0,1	18,5	18,6
fonctionnement de l'institution	3,6		3,6	0,1		0,1
gestion financière*	0,9	11,8	12,7		18,5	18,5
Totaux	10,0	28,7	38,7	25,4	19,6	44,9

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (6 M€)

1 - Aménagement du territoire**Développement urbain**

L'investissement réalisé pour 0,8 M€ concerne essentiellement les opérations de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable du projet îlot Fontenay place des Pavillons et du PUP Duvivier à Lyon 7°, et le secteur Raby pour la ZAC des Terrasses à Bron. Cette dernière opération enregistre une participation de l'OPH Métropole de Lyon de 0,1 M€.

Espaces publics : conception, entretien et gestion

En investissement, les interventions sur le réseau d'eau potable représentent 0,5 M€, avec notamment le remplacement d'une canalisation dans le cadre de la requalification de l'avenue des Tilleuls à Mions.

2 - Mobilité

En section d'exploitation, les réfections définitives de tranchées d'eau potable refacturées au délégataire Eau du Grand Lyon s'établissent à 0,5 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes.

En investissement, 2,5 M€ financent les installations de distribution d'eau potable dans le cadre d'opérations d'aménagement pour la mobilité, dont :

- 1 M€ pour les ouvrages exécutés en accompagnement à la ligne C3 à Villeurbanne,
- 0,4 M€ pour la restructuration du réseau induite par le traitement de la rue Pierre Audry à Lyon 5°,
- 0,3 M€ pour la réhabilitation du réseau rues du 8 mai 45 et Feyssine à Villeurbanne,
- 0,3 M€ pour le remplacement des conduites de la rue Dominique Vincent à Champagne au Mont d'Or.

3 - Environnement**Cycle de l'eau**

Cette politique publique comprend la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment, en recettes d'exploitation pour 24,7 M€. Le produit des ventes d'eau s'établit à 23,2 M€ et reste stable entre 2018 et 2019 pour un volume moyen d'environ 75,25 millions de m³ d'eau consommés. Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre du Fonds eau s'élèvent à 0,8 M€.

Les dépenses d'exploitation représentent 5 M€ (4,2 M€ en 2018). Cette évolution est principalement liée à la mise en œuvre de nouvelles conventions d'achat d'eau avec trois syndicats de production et/ou distribution d'eau potable pour les communes de Givors et Grigny, Marcy l'Etoile et Solaize (+ 0,6 M€). Une indemnité de 0,2 M€ a été versée au Syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région au titre de la sortie du syndicat de la commune de Solaize.

Les subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée représentent 0,9 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12,7 M€ (0,9 M€ en recettes). Elles permettent le gros entretien d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et plus de 4 000 km de conduites d'eau potable.

2,4 M€ sont dépensés pour l'enlèvement des atterrissements à Rillieux la Pape afin de préserver les équipements de captage de Crépieux-Charmy. Ce chantier bénéficie d'une aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse de 0,9 M€.

1 M€ est affecté aux travaux de sécurisation et de renouvellement des canalisations. La réhabilitation du réservoir de la Sarra à Lyon 5^{se} poursuit avec un financement de 0,9 M€.

6 M€ assurent les actions récurrentes de gros entretien et de sécurisation du réseau d'eau potable.

4 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les crédits consacrés aux charges d'exploitation représentent 3,6 M€, dont 2,6 M€ de charges de personnel (2,4 M€ en 2018). Cette évolution est liée aux mesures sociales (intéressement collectif, revalorisation du régime indemnitaire et de la participation à la mutuelle santé), aux mesures réglementaires (PPCR) et au glissement vieillissement technicité (GVT). Au 31 décembre 2019, on comptabilisait 40 postes en équivalent temps plein.

Les autres dépenses d'exploitation (hors dépenses de personnel) concernent principalement la gestion des locaux notamment, les taxes foncières (0,6 M€) et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,3 M€).

Gestion financière

En dépenses d'exploitation, la gestion de la dette, intérêts et frais financiers s'élève à 0,9 M€ (1,6 M€ en 2018).

En investissement, les remboursements du capital de la dette atteignent 11,2 M€, et 0,6 M€ de remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire. En recettes, l'affectation de l'excédent d'exploitation 2018 représente 6 M€.

9,5 M€ d'emprunts revolving ont été signés afin de calibrer les éventuels besoins d'équilibre de fin d'année en complément de la mobilisation de 3 M€ d'emprunts nouveaux. L'encours de dette s'élève à 30 M€ au 31 décembre 2019 (28,7 M€ à fin 2018) pour une durée de vie résiduelle de 9 ans et 11 mois.

4° - Le BAOURD

L'activité de ce budget est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable public de la Métropole.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2019 du BAOURD est arrêté à la somme de 30,1 M€ en recettes et 19 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 17,6 M€ en recettes, 12,1 M€ en dépenses et dégagent un résultat de l'exercice de + 5,5 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 12,5 M€ et les dépenses à 6,9 M€ soit un résultat de la section de + 5,6 M€.

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à + 11,2 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture est nul.

Compte administratif 2019 - BAOURD - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 8

Libellé	Fonctionnement 2019 (en €)	Investissement 2019 (en €)	Total 2019
recettes totales			
crédits ouverts*	24 258 930,00	23 291 153,63	47 550 083,63
Titres émis*	17 644 125,76	12 493 604,63	30 137 730,39
taux de réalisation	72,73%	53,64%	63,38%
dépenses totales			
crédits ouverts	24 258 930,00	23 291 153,63	47 550 083,63
Mandats émis	12 105 790,56	6 870 251,20	18 976 041,76
taux de réalisation	49,90%	29,50%	39,91%
résultat de l'exercice	5 538 335,20	5 623 353,43	11 161 688,63
résultat antérieur reporté	11 161 688,63	- 11 161 688,63	0,00
affectation du résultat à l'investissement	- 11 161 688,63		- 11 161 688,63
résultat de clôture	5 538 335,20	- 5 538 335,20	0,00
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	5 538 335,20	- 5 538 335,20	0,00

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (11 161 688,63 €)

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2019 - BAOURD - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 9

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	10,8		10,8	4,1		4,1
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	4,5		4,5	1,3		1,3
développement urbain	6,2		6,2	2,8		2,8
Ressources				6,6	11,2	17,8
gestion financière				6,6	11,2	17,8
Totaux	10,8		10,8	10,8	11,2	21,9

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (11,2 M€)

1 - Aménagement urbain

Cohésion territoriale

Les dépenses de fonctionnement représentent 4,5 M€, dont 3,3 M€ pour la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin, où plus de 90% des espaces publics sont livrés. Les produits des cessions foncières s'élèvent à 1,3 M€.

Le démarrage de la ZAC Mermoz-sud à Lyon mobilise 0,6 M€, dont 0,4 M€ pour l'acquisition d'un terrain bâti. L'objectif général de la ZAC est de structurer, densifier et animer la façade sud de Mermoz afin de l'ouvrir sur la ville.

Les derniers travaux de la ZAC Mermoz nord à Lyon atteignent 0,4 M€. Des rez-de-chaussée actifs ont été implantés le long de l'avenue Mermoz ainsi qu'un immeuble tertiaire au pied du métro avec une maison de santé pluri professionnelle. Les espaces publics ont été requalifiés et des projets culturels ont permis la création d'un verger collectif.

Développement urbain

Les dépenses s'établissent à 6,2 M€, dont 3,1 M€ pour la ZAC Villeurbanne la soie avec la livraison de 663 logements et 33 400 m² de bureaux. Cette opération bénéficie de 2,6 M€ de participations de partenaires et 0,1 M€ de mécénat.

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste à Dardilly, les premières phases de travaux d'espaces publics s'élèvent à 2,4 M€. Le premier acompte perçu au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage (CMOU) signée avec la commune représente 0,1 M€ de recettes.

Des travaux à hauteur de 0,5 M€ à Saint Fons ZAC Carnot Parmentier ont permis l'inauguration d'une maison de projet et le prolongement de la rue Victor Hugo.

5° - Le budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1^{er} janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

L'activité est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes, et la gestion de la TVA est assurée hors budget, par le comptable public de la Métropole.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2019 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à la somme de 6,1 M€ en recettes et 6,5 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section d'exploitation atteignent 2,7 M€ en recettes, 2 M€ en dépenses et dégagent un résultat de l'exercice de + 0,7 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 3,3 M€ et les dépenses à 4,5 M€ soit un résultat de la section de - 1,2 M€.

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à - 0,5 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation de l'excédent d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de clôture est arrêté à la somme de - 0,2 M€.

Compte administratif 2019 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 10

Libellé	Fonctionnement 2019 (en €)	Investissement 2019 (en €)	Total 2019
recettes totales			
crédits ouverts*	3 040 000,00	9 708 670,79	12 748 670,79
titres émis*	2 749 817,61	3 321 446,79	6 071 264,40
taux de réalisation	90,45%	34,21%	47,62%
dépenses totales			
crédits ouverts	3 040 000,00	9 708 670,79	12 748 670,79
mandats émis	2 026 825,65	4 520 594,47	6 547 420,12
taux de réalisation	66,67%	46,56%	51,36%
résultat de l'exercice	722 991,96	- 1 199 147,68	- 476 155,72
résultat antérieur reporté	2 599 037,79	- 301 747,38	2 297 290,41
affectation du résultat à l'investissement	- 1 974 037,79		- 1 974 037,79
résultat de clôture	1 347 991,96	- 1 500 895,06	- 152 903,10
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	1 347 991,96	- 1 500 895,06	- 152 903,10

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (1 974 037,79 €)

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2019 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 11

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement	0,2	0,0	0,2	2,5		2,5
transition énergétique	0,2	0,0	0,2	2,5		2,5
Ressources	0,5	4,3	4,7		2,0	2,0
fonctionnement de l'institution	0,1		0,1			
gestion financière*	0,3	4,3	4,6		2,0	2,0
Totaux	0,7	4,3	5,0	2,5	2,0	4,5

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (2 M€)

1 - Environnement**Transition énergétique**

En matière de **transition énergétique**, les dépenses atteignent 0,2 M€ et concernent des missions d'assistance au suivi des réseaux en délégation de service public.

Les recettes représentent 2,5 M€ et correspondent aux redevances contractuelles perçues des délégataires exploitant les réseaux

Gestion financière

Pour la **gestion financière**, le remboursement du capital de la dette représente 4,3 M€ de dépenses d'investissement, dont 3,1 M€ de remboursements anticipés. Les charges d'exploitation concernent le paiement des intérêts (0,2 M€) et les frais de remboursements anticipés (0,1 M€). L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement représente 2 M€ de recettes.

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette est de 7,8 M€ au 31 décembre 2019 (11,4 M€ en 2018) pour une durée de vie résiduelle de 15 ans et 9 mois.

6° - Le budget annexe du restaurant administratif

Le restaurant administratif offre 2 prestations soumises au taux de TVA intermédiaire de 10 % :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur privé.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA due et récupérée est gérée hors budget par le comptable de la Métropole. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation ainsi que d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes dans le compte administratif.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2019 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 3,2 M€ en recettes et en dépenses dont 2,9 M€ pour le fonctionnement et 0,3 M€ pour l'investissement.

Les résultats de l'exercice, de clôture et cumulé sont nuls.

Compte administratif 2019 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 12

Libellé	Fonctionnement 2019 (en €)	Investissement 2019 (en €)	Total 2019
recettes totales			
crédits ouverts	3 126 084,00	484 000,00	3 610 084,00
titres émis	2 923 953,10	317 255,50	3 241 208,60
taux de réalisation	93,53%	65,55%	89,78%
dépenses totales			
crédits ouverts	3 126 084,00	484 000,00	3 610 084,00
mandats émis	2 923 953,10	317 255,50	3 241 208,60
taux de réalisation	93,53%	65,55%	89,78%
résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
résultat antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
affectation du résultat à l'investissement	0,00		0,00
résultat de clôture	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat cumulé	0,00	0,00	0,00

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2019 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 13

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	2,8	0,2	3,0	2,8	0,2	3,0
fonctionnement de l'institution	2,8	0,2	3,0	0,8		0,8
gestion financière				2,0	0,2	2,2
Totaux	2,8	0,2	3,0	2,8	0,2	3,0

Les crédits consacrés à la politique fonctionnement de l'institution sont stables à 2,8 M€. Les dépenses de personnel représentent 1,8 M€ (1,7 M€ en 2018). Elles intègrent les mesures sociales et évolutions réglementaires. Au 31 décembre 2019, on comptabilisait 43 postes en équivalent temps plein.

Les dépenses alimentaires atteignent 0,7 M€. Les frais de logistique (fournitures pour l'entretien, nettoyage, combustibles, primes d'assurances, etc.) inhérents à l'activité du restaurant sont de 0,3 M€.

191 906 repas ont été servis sur l'année, soit 12 534 de moins qu'en 2018, du fait de la fermeture du restaurant pendant trois semaines pour cause de travaux durant l'été 2019. Le coût moyen unitaire d'un repas s'élève à 3,84 € (3,77 € en 2018) augmentation due à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique, comme le prévoit la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 issue des États généraux de l'alimentation (EGalim). Le produit de la vente des repas reste stable, à hauteur de 0,8 M€.

Les participations d'équilibre du budget principal sont retracées en gestion financière (2 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement).

En investissement, les opérations récurrentes pour les installations et le renouvellement de matériels professionnels devenus obsolètes mobilisent 0,2 M€.

III - Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une PPI couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. La PPI 2015-2020, estimée à 3 520 M€ de dépenses (350 M€ de recettes) sur l'ensemble des budgets de la collectivité fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les autorisations de programme/autorisations d'engagement déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme/autorisations d'engagement correspondantes (article L 3661-7 du CGCT).

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut être révisé à chaque étape budgétaire.

Une fois votées, les autorisations de programme nouvelles peuvent être individualisées. Cette étape consiste à réserver un financement sur une autorisation de programme globale pour l'attribuer spécifiquement à une opération déterminée. La décision d'individualisation appartient au Conseil de la Métropole en application du règlement budgétaire et financier actuel de la Métropole.

1° - Les autorisations de programme/crédits de paiement en 2019

a) - Individualisations des opérations nouvelles

Au budget primitif 2019, le montant plafond des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 750 M€ tous budgets, dont 685,5 M€ au budget principal.

Les décisions modificatives votées par le Conseil métropolitain le 8 juillet 2019, puis le 4 novembre 2019, ont validé l'inscription de 230,2 M€ d'autorisations de programme supplémentaires en dépenses, portant le montant des autorisations de programme nouvelles à 980,2 M€ tous budgets, dont 914,1 M€ au budget principal. La part des autorisations de programmes des opérations dites récurrentes, votée à hauteur de 208,3 M€ au budget primitif, représente une individualisation de 281,8 M€ à la clôture de l'exercice (259,9 M€ au budget principal).

Dans le même temps, les autorisations de programme de recettes (47,9 M€ au budget primitif 2019) ont été portées à 66,7 M€.

Au terme de l'exercice 2019, 97,8 % des autorisations de programme/crédits de paiement ont été individualisées en dépenses, et 94,8 % en recettes, représentant 958,6 M€ d'autorisations de programme de dépenses, dont 894,2 M€ au budget principal, et 63,3 M€ d'autorisations de programme de recettes, dont 58,7 M€ au budget principal.

A la fin 2019, le stock d'autorisations de programme en cours s'établit à 1 572 M€, dont 1 454 M€ au budget principal.

Le taux de couverture permet de mesurer la durée nécessaire à la réalisation totale des autorisations de programme déjà individualisées, en formant l'hypothèse d'un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice en cours. A l'issue de l'exercice 2019, il s'établit à 2 ans et 4 mois

b) - La répartition des autorisations de programme par politique publique

Ces montants sont répartis par politiques publiques comme suit :

Montants individualisés en M€ tous budgets (opérations récurrentes et projets)

Politiques publiques	Dépenses 2019	Recettes 2019
Economie, éducation, culture, sport	153,5	4,0
culture	9,3	0,5
développement économique et compétitivité de la Métropole	23,5	1,1
éducation	97,3	2,0
enseignement supérieur et recherche	20,2	0,3
rayonnement et attractivité de la Métropole	0,1	0,0
ville intelligente et politique numérique	2,5	0,1
insertion et emploi	0,1	0,0
sport	0,5	0,0
Solidarité et habitat	131,6	17,4
habitat et logement	125,8	17,4
politique de l'enfance et de la famille	4,1	0,0
protection maternelle et infantile et prévention-santé	1,0	0,0
politique du vieillissement	0,7	0,0
Aménagement du territoire	378,9	26,7
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	47,6	14,6
coopération territoriale	4,1	0,1
développement urbain	310,0	11,4
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	17,2	0,6
Mobilité	150,1	8,8
mobilité des biens et des personnes	150,1	8,8
Environnement	102,2	6,4

Politiques publiques	Dépenses 2019	Recettes 2019
cycle de l'eau	60,1	5,4
cycle des déchets	28,1	0,0
espaces naturels, agricoles et fluviaux	7,8	0,0
qualité de vie-santé & environnement – risques	4,7	1,0
transition énergétique	1,5	0,0
Ressources	42,3	0,0
fonctionnement de l'institution	42,3	0,0
Total	958,6	63,3

Économie, éducation, culture, sport

Les actions relatives à la **culture** concernent la rénovation du niveau 1 du musée Lugdunum à Lyon 5° pour 3 M€. Ces travaux s'accompagnent d'une recherche de financements estimés à 0,5 M€, dans le cadre d'une démarche de Mécénat.

Une subvention de 0,5 M€ est attribuée au musée des Confluences à Lyon 2°, pour l'adaptation des locaux retenus pour les prochains événements emblématiques.

Une aide de 0,3 M€ est consacrée à la rénovation des sites culturels et une participation de 0,4 M€ aux équipements culturels à usage partagé, dans le cadre d'un appel à projets. 0,2 M€ concourt à la poursuite de la rénovation des loges des Nuits de Fourvière à Lyon 5°. 1 M€ est destiné à l'école nationale supérieure de cinéma et de multimédia CinéFabrique pour son installation dans des nouveaux locaux à Lyon 9°.

En matière de **développement économique et de compétitivité**, la Métropole soutient le projet du Biodistrict Lyon-Gerland, site d'accueil et de développement d'entreprises ou de centres de recherche. Elle prend en charge à hauteur de 7,2 M€ les frais d'études et les travaux d'aménagement des espaces publics de la frange ouest : requalification de rues, créations de voies pour les mobilités douces et pour les piétons. La ville de Lyon participe pour 1 M€ aux ouvrages relevant de sa compétence.

9,6 M€ sont destinés aux investissements du projet Vallée de la chimie avec le lancement des travaux de requalification des ZI de Sous Gournay et Château de l'Île et le traitement des espaces publics et des réseaux du site Safran à Feyzin, les aménagements aux abords du campus Solvay ainsi que la requalification du chemin Saint-Gobain, les accès aux grands comptes industriels et à la ZI de Sampaix à Saint Fons, des démolitions pour l'implantation future des porteurs de projets retenus dans le cadre de l'Appel des 30 sur la île de Pierre Bénite.

4,7 M€ concernent la requalification de la ZI de Mi-Plaine à Chassieu.

En matière d'**éducation**, une individualisation complémentaire de 20,5 M€ permet le lancement du marché public de performance relatif à la construction du collège Pré-Gaudry à Lyon 7°. Cette opération est éligible au fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) à hauteur de 2 M€.

16,3 M€ supplémentaires sont décidés pour la construction du collège Cusset à Villeurbanne ; l'opération s'établit à 26 M€.

La Métropole finance également les extensions des collèges Michelet à Vénissieux (5,1 M€), Clémenceau à Lyon 7° (4,1 M€), et Olivier de Serres à Meyzieu (1 M€).

A Vénissieux, l'agrandissement du collège Alain représente 5,7 M€ et l'acquisition d'un terrain et les études pour la construction du collège République 5,5 M€.

La construction du collège Revaion à Saint Priest se poursuit avec 3,8 M€ supplémentaires, portant le coût de l'opération à 23,6 M€.

Dans le cadre du schéma métropolitain du numérique éducatif, la Métropole attribue 8,8 M€ pour la poursuite des actions engagées et le financement du chantier « socle technique » qui concerne les équipements mis à disposition des personnels et collégiens, et les réseaux.

En matière **d'enseignement supérieur et de recherche**, la Métropole verse une subvention de 1,8 M€ à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) pour la création du pôle paramédical sur le campus Lyon santé Est, avec l'implantation de l'Institut des sciences et techniques de réadaptation (ISTR). L'État verse une participation de 6,1 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020.

3 M€ concourent à la réalisation de la 2^{ème} tranche de la plateforme TMM tribologie, dans le cadre de la rénovation de l'École centrale de Lyon (ECL) sur le campus Lyon Ouest à Ecully. La collectivité soutient également les projets Skylab (espace de travail innovant) et archipel One (réorganisation de la fonction accueil de l'établissement) avec une subvention de 2,5 M€.

Afin d'accompagner la progression des effectifs étudiants, une enveloppe complémentaire de 8 M€ est allouée pour le développement de l'offre de logements étudiants, opération également identifiée dans le cadre du CPER 2015-2020.

La Métropole apporte 2,5 M€ de concours afin d'acquérir du foncier aux abords des campus Lyon Tech la Doua (nouvelles surfaces d'accueil d'entreprises et de services) et Portes des Alpes (aménagement d'un parvis et du boulevard de l'Europe), dans le cadre du schéma du développement universitaire (SDU).

En matière **d'insertion et d'emploi**, la Métropole est un des partenaires publics du projet de pôle d'innovation en économie circulaire, et à ce titre elle participe à hauteur de 0,1 M€ au capital de la SCIC-SAS Iléo.

Solidarité et habitat

En matière **d'habitat et de logement**, les objectifs de production 2019 des aides à la pierre pour financer le parc public et la réhabilitation du parc privé représentent une dotation de 38 M€. Les versements de l'État sont attendus pour 12,1 M€.

23,5 M€ sont investis pour la poursuite du dispositif Ecoréno'v en faveur de la réhabilitation énergétique des logements du parc privé et à destination des bailleurs sociaux.

La réévaluation des objectifs contractualisés à mi-parcours du contrat de plan 2016-2020 avec les OPH de la Métropole de Lyon, nécessite l'ouverture d'une AP de 13,5 M€ pour la production de logements nouveaux et la réhabilitation thermique du parc existant.

La Métropole est chef de file du projet Home silk road - L'Autre Soie à Villeurbanne, retenu dans le cadre de l'appel à projets européen Urban inovative (UIA). Sa mise en œuvre est estimée à 4,6 M€. Il s'agit d'une approche innovante pour revitaliser une ancienne friche urbaine en y implantant une offre multisectorielle (habitat, culture et économie sociale et solidaire). La contribution du Fonds européen de développement régional (FEDER) représente 5,4 M€, dont 1,6 M€ en investissement.

L'organisme de foncier solidaire (OFS), créé à l'initiative de la Métropole de Lyon, a vocation à réaliser des opérations en accession sociale par le biais d'un bail réel solidaire de longue durée (BRS). Une dotation initiale de 4 M€ est décidée pour constituer une offre de logements sur l'ensemble de l'agglomération.

Dans le cadre de la poursuite des opérations de reconstitution de l'offre démolie du NPNRU, la Métropole apporte un financement complémentaire de 2 M€ pour accompagner le dispositif des aides attribuées par l'ANRU.

La relance en 2019 du Plan 3A d'aide à la primo-accession d'un logement neuf pour les ménages éligibles requiert également une subvention de 2 M€.

Dans le domaine de la **politique de l'enfance et de la famille**, le dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) bénéficie d'un concours de 3,5 M€.

Pour la politique de **protection maternelle et infantile et prévention-santé**, des subventions sont attribuées à la Fondation dispensaire général de Lyon pour la création du centre d'imagerie médicale de Gerland (0,2 M€), et à l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux regroupant ses activités sociales à Lyon 7^e (0,4 M€).

S'agissant de la **politique du vieillissement**, 0,4 M€ est alloué à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet de Maison de répit à Tassin la Demi Lune, pour l'accueil médicalisé des publics.

Aménagement du territoire

S'agissant de **cohésion territoriale**, 8,2 M€ sont investis pour poursuivre le projet de renouvellement urbain Langlet-Santy à Lyon 8°. Il s'agit de diversifier l'offre de logements, de relocaliser le centre social et d'aménager les espaces publics. Un concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est attendu à hauteur d'1 M€ dans le cadre du NPNRU.

Le NPNRU concerne également le projet centre-ville Bellevue à Saint Priest pour la première phase d'acquisitions de logements et de commerces (4 M€). Les démolitions et les réhabilitations des bâtiments sont lancées pour désenclaver le quartier et proposer des activités et des services variés en centre-ville. Les participations contractualisées dans la convention ANRU sont attendues pour 2,6 M€.

Le rachat des équipements publics à l'aménageur et la réalisation d'emprises foncières pour la ZAC de Vénissy à Vénissieux représente 3,9 M€.

3,2 M€ permettent d'achever l'acquisition de 95 logements de la tranche nord du quartier de Terrailon à Bron, avant rétrocession à l'aménageur de la ZAC.

A Lyon 3°, la poursuite des travaux de requalification de la promenade Moncey nécessite une AP complémentaire de 3 M€. La Ville de Lyon finance les études et les travaux qui relèvent de ses compétences (0,8 M€).

La Métropole subventionne les opérations de démolitions urgentes de logements, menées par les bailleurs sociaux dans d'autres quartiers prioritaires du NPNRU : Ville nouvelle à Rillieux la Pape (2 M€), Grand île à Vaulx en Velin (1,3 M€), Carnot Parmentier à Saint Fons (1,2 M€), Minguettes à Vénissieux (1,2 M€), Mermoz sud à Lyon 8° (1 M€).

Dans le cadre du Grand projet de Ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape, l'acquisition du magasin Carrefour Market pour 2 M€ amorce la conception d'un véritable centre-ville avec l'ensemble des fonctions culturelles, commerciales et administratives dans le secteur du Bottet.

Dans l'objectif de la création d'une ZAC sur le secteur Marché/Monmousseau/Balmes à Vénissieux, 2 M€ permettent à la Métropole d'intervenir sur des fonciers stratégiques et de poursuivre les études nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de projets d'occupation temporaire – urbanisme transitoire, 0,8 M€ est alloué aux sites Solyem à Saint Priest et Halle Debourg à Lyon 7° pour l'aménagement des sites et l'installation d'activités culturelles.

S'agissant du **développement urbain**, la collectivité honore le rachat des équipements publics de la ZAC Part-Dieu ouest et du secteur hors ZAC à Lyon 3° pour la somme de 99 M€. Il s'agit notamment des aménagements de la place de Francfort et de la rue Flandin, des travaux du tunnel et du boulevard Vivier Merle et de la rue Servient. Le versement annuel de la participation à l'équilibre de l'opération, due à l'aménageur s'établit à 8,5 M€.

49,2 M€ constituent la participation d'équilibre pour la ZAC du Mas du Taureau à Vaulx en Velin. Ce projet vise à désenclaver le quartier par le développement de lignes fortes de transport en commun, diversifier l'offre de logement en accompagnant des projets de réhabilitation, réaliser des équipements publics de proximité et développer l'activité commerciale.

22 M€ financent les équipements publics réalisés pour la 2ème phase de la ZAC Lyon Confluence côté Rhône. Il s'agit du parc de stationnement public A1, et du bâtiment French Tech dit H7 (18,6 M€) mais aussi de la requalification du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) et du pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache, du développement du tissu commercial en rez-de-chaussée des îlots, et de la réhabilitation du bâtiment porche qui accueille la salle des musiques (3,4 M€).

La Métropole prend en charge la participation d'équilibre à l'opération d'aménagement de la Sauvegarde à Lyon 9° à hauteur de 17,8 M€.

A Givors, 11,7 M€ sont mobilisés pour les études, les acquisitions foncières et les travaux pour la requalification de l'îlot Oussekiné dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville. Cette opération bénéficie de recettes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (1,4 M€), de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (1,2 M€), et de la ville (0,8 M€).

A Saint Fons, 6,5 M€ autorisent la poursuite du projet Cuprofil pour la réalisation d'un parc urbain, l'installation d'un équipement à dominante culturelle et l'implantation d'un groupe scolaire souhaitée par la commune.

Les travaux de requalification des places Louis Pradel et Tolozan du projet Cœur Presqu'île sont engagés à concurrence de 5,7 M€ à Lyon 1er et Lyon 2.

Après l'extension du programme des équipements publics du PUP Duvivier à Lyon 7° (réalisation d'une voie verte) et la révision de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon, la Métropole peut lancer les études, les travaux d'infrastructures et les acquisitions foncières pour un montant supplémentaire de 4,8 M€. La participation des constructeurs et de la Ville de Lyon est réévaluée (+2,4 M€).

Egalement à Lyon 7°, 5 M€ supplémentaires permettent la poursuite des travaux de requalification de la place des Pavillons et de la rue Mérieux englobant la création de l'allée Fontenay et le remplacement d'une canalisation d'eau potable située sous la rue Mérieux. Le site de Ginkgo quant à lui bénéficie d'un financement supplémentaire de 4,6 M€ qui comprend le reversement à la Ville de Lyon de la participation des constructeurs perçue pour les équipements publics communaux.

4,4 M€ correspondent au reversement à la Ville de Lyon de participations constructeurs pour le programme d'équipements publics relevant de sa compétence, perçues par la Métropole au titre du PUP Patay à Lyon 8°.

L'aménagement du secteur Lyautey Velette à Rillieux la Pape comprend la création du parvis du groupe scolaire de la Velette et de la liaison mode doux reliant les quartiers Velette et balcons de Sermenaz, la restructuration des stationnements existants sur l'avenue du général Leclerc et la requalification des équipements publics du quartier. Ces travaux lancés pour 4,6 M€ sont subventionnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'ANRU (0,3 M€) et reçoivent un financement de la commune dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) (0,6 M€).

A Vaulx en Velin et Villeurbanne, les acquisitions foncières sur les secteurs de mutabilités Carré de Soie secteur Yoplait représentent 4 M€.

A Villeurbanne, les études et les travaux (2,5 M€) sont menés dans le cadre de la convention de PUP de l'îlot Lafontaine-Aynard pour la construction de 147 logements. 1,6 M€ est perçue au titre des participations versées pour les équipements publics réalisés.

Une autre opération immobilière résidentielle de 135 logements est prévue dans le cadre du PUP Gerland Challemel Lacour à Lyon 7° avec, pour la Métropole, le règlement des travaux d'infrastructures (0,2 M€) et le reversement des participations des constructeurs à la Ville de Lyon pour les équipements publics qu'elle doit réaliser. Les recettes des sociétés partenaires du projet représentent 1,7 M€.

A Lyon 7°, les études et des régularisations foncières liées à la requalification du boulevard Tony Garnier tranche 3 mobilisent 2,5 M€.

A Fontaines sur Saône, la mutation du quartier des Marronniers est lancée avec les études et démolitions/acquisitions pour 2,5 M€. Une recette de 0,6 M€ est attendue de la commune.

Avec 2 M€, la Métropole solde le paiement de l'axe vert réalisé à Sathonay Camp par l'aménageur de la ZAC Castellane.

D'autres opérations démarrent avec des financements dédiés aux études, travaux et interventions foncières pour l'aménagement du parking provisoire aux abords de la gare de Saint Germain au Mont d'Or (1,2 M€), la création d'un carrefour d'accès à la future zone d'activités "La Braille" et la requalification de l'entrée nord de la Commune de Lissieu (1,1 M€) et le réaménagement du quartier du Roule à La Mulatière (1 M€).

Dans le domaine de la **coopération territoriale**, le réaménagement de la place Ennemond Romand à Vénissieux s'achève avec un complément d'AP de 1,7 M€.

A Écully, 0,8 M€ participe à la requalification de la place Charles de Gaulle et le traitement des conduites d'eau potable et d'assainissement.

La construction de 260 logements dans le quartier du Monery à Vénissieux suppose le traitement de la rue Beethoven et nécessite un complément de financement de 0,8 M€.

En matière de **conception, d'entretien et de gestion du domaine public**, 4,5 M€ permettent le réaménagement de la rue Proudhon à Villeurbanne, avec la création de cheminements piétons et cycles sécurisés, la réorganisation du stationnement, les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La Métropole accompagne le projet Yellow Pulse, dans le cadre de la restructuration du pôle commercial Champ du Pont sur les Communes de Bron et Saint Priest en menant des travaux d'accessibilité (0,8 M€). Une participation constructeur pour équipements publics exceptionnels est estimée à 0,6 M€.

Mobilité

Au sein de la politique de **mobilité des biens et des personnes**, 9,4 M€ sont investis pour la poursuite de la requalification M6-M7. Les participations du FEDER et de la Ville de Lyon sont attendues pour 2,1 M€.

La Métropole continue les travaux d'extension du réseau cyclable et la construction de 7 nouveaux parcs-relais vélos sécurisés sur le réseau des transports en commun lyonnais (TCL) dans le cadre du PAMA (6 M€).

5,1 M€ sont octroyés au projet de réaménagement de la RD342 sur les Communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins, dans le secteur de Beaunant.

Le projet d'aménagement de la ZI En Champagne à Neuville sur Saône est lancé avec la création d'une voie d'accès à la pépinière d'entreprises rue de la Champagne. Le développement de ce secteur comprend également la réalisation de différents équipements publics : voiries et réseaux, bassin de rétention et noues paysagères pour un coût total de 4,7 M€.

A Caluire et Cuire, le traitement de la montée des Forts a pour objectif d'apaiser la circulation, d'organiser le stationnement et les déplacements sécurisés des cycles et des piétons pour un total de 3,8 M€.

3,6 M€ sont destinés à la requalification du parking P+R de la gare de Givors.

A Saint Priest, les travaux chemin de Revaison et la construction du parvis du collège contribuent à améliorer la desserte du quartier et des équipements publics existants (collège, école et halle sportive) à hauteur de 2,3 M€.

Un financement identique est attribué au projet visant la sécurisation des cheminements piétons à Tassin la Demi Lune chemin de l'Aigas (2,3 M€).

A Lyon 5° et 9°, une AP complémentaire de 2 M€ est nécessaire pour poursuivre les travaux rue Pierre Audry, objets d'une CMOU avec la Ville de Lyon qui prend en charge ses équipements à hauteur de 0,6 M€.

Dans le cadre de la convention NPNRU, des travaux de prolongement de la rue des Onchères à Vaulx en Velin sont conduits pour 1,8 M€.

A Sathonay Village l'aménagement de la route de Vancia (1,6 M€) est rendu nécessaire pour la sécurisation des déplacements en particulier des piétons et des cyclistes.

Pour réduire les nuisances du trafic routier sur son territoire, la Métropole a décidé de réaliser des arrêts de covoiturage pour 1,5 M€. Ces équipements font l'objet d'une subvention de l'État, au titre du FSIL, d'un montant de 0,6 M€.

La Métropole est maître d'ouvrage pour la réalisation du parking de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape. L'acquisition à la SNCF d'un tènement foncier, les études et les travaux pour l'aménagement d'un parking provisoire représentent un financement complémentaire d'1,1 M€. La participation au titre d'une CMOU avec la Commune de Rillieux la Pape, pour sa compétence en espaces verts, s'élève à 0,1 M€.

D'autres opérations sont engagées en 2019, en particulier l'aménagement de la rue Kayser à Saint Genis les Ollières (1,4 M€), le traitement du chemin de Charvéry à Lissieu (1,3 M€), la construction d'un giratoire au carrefour chemin Petit et avenue Général de Gaulle à Caluire et Cuire (1 M€).

Environnement

Pour la politique relative au **cycle de l'eau**, la modernisation de la station d'épuration (STEP) de Meyzieu et l'aménagement des accès à l'usine et des locaux administratifs requièrent 10 M€.

En préambule à la reconstruction de la STEP de Fontaines sur Saône, le diagnostic du fonctionnement hydraulique des réseaux à l'échelle du bassin versant a confirmé le nécessaire investissement de 7 M€ pour la mise en conformité des installations.

A Rillieux la Pape la réhabilitation des canalisations d'eau potable à hauteur de 3,6 M€ permettront le remplacement des conduites entre la station de pompage de la Velette et le réservoir de Vancia.

La démarche de sécurisation du réseau d'eau potable se poursuit avec 4 nouvelles opérations de renouvellement des installations pour 3 M€ à Saint Cyr au Mont d'Or route de Limonest, à Saint Genis Laval chemin de la Plumassière, à Vaulx en Velin rue Grand Clément, rue de la Rize et rue du Ferroux, et à Villeurbanne secteur de La Doua.

A Bron, deux projets sont engagés pour la restructuration de la canalisation entre le site de Croix Luizet et celui de Parilly (2,5 M€) et pour la sécurisation des réseaux de la boucle de Bron supérieur (2,4 M€).

Il est prévu de modifier et de renforcer le réseau de refoulement en aval de la station relais Ormes-Bussière pour sécuriser le service d'eau potable sur les communes de Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or (1,1 M€).

1 M€ est affecté aux travaux d'optimisation du réseau et des ouvrages liés au captage d'eau potable de Tourneyrand sur la Commune de Fleurieu sur Saône.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation des galeries techniques rue Servient à Lyon 3°, pour la desserte du centre commercial de la Part-Dieu en eau, assainissement, télécom, électricité, chauffage, climatisation, et défense incendie via le réseau d'eau potable sont autorisés pour 1,6 M€.

A Givors, la mise en conformité du système d'assainissement et l'installation d'un réseau séparatif pour la collecte des eaux pluviales (1,5 M€) pourraient bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse estimée à 0,4 M€.

5 M€ de recettes supplémentaires sont ouvertes au titre des conventions financières 2018-2019 formalisées pour différents projets métropolitains avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

Pour la politique des **déchets**, la modernisation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon nord à Rillieux la Pape est conduite pour 19 M€. Elle a pour objectif l'optimisation des installations, des performances énergétiques et environnementales.

En matière **d'espaces naturels, agricoles et fluviaux**, 3,5 M€ confortent les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la trame verte. Elles concernent le plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels, les jardins collectifs et les espaces forestiers.

Les participations attribuées au SYMALIM pour un total de 2 M€ financent les investissements courants, les études et les opérations d'améliorations du grand parc de Miribel Jonage.

S'agissant de la **qualité de vie, de la santé, de l'environnement et des risques**, le dispositif d'aides financières mis en place à destination des professionnels pour l'achat de véhicules propres de transport de marchandise est engagé pour 2,4 M€. En recettes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier d'1 M€.

Pour la politique **transition énergétique**, 0,7 M€ est destiné à la réalisation d'études opérationnelles aboutissant à la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid, à l'extension ou à l'interconnexion des réseaux existants afin de réaliser les objectifs du schéma directeur environnemental métropolitain (SDE).

Ressources

Pour répondre aux enjeux d'accueil et d'accompagnement social commun entre les antennes solidarités du centre communal d'action sociale (CCAS) des communes et les Maisons de la Métropole (MDM), la collectivité s'engage dans l'acquisition de locaux commerciaux quartier du Jet d'Eau à Lyon 8°. Le projet global est estimé à 8,5 M€.

3 M€ supplémentaires sont alloués au programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Dans le cadre d'une CMOU portée par la ville de Vénissieux, la Métropole assure le financement des travaux qui concourent à la réhabilitation de la maison des services publics de Vénissieux à Vénissieux. S'agissant d'une copropriété qui concerne les activités de la MDM, le coût de ce réaménagement est estimé pour la Métropole à 0,6 M€.

La collectivité engage pour 0,6 M€ des travaux d'extension du service santé au travail (SST) situé à l'Hôtel de la Métropole.

2° - Les autorisations d'engagement/crédits de paiement en 2019 : affectation des opérations nouvelles et évolution du stock

a) - Les autorisations d'engagement ouvertes en 2019

Tous budgets confondus, les nouvelles autorisations d'engagement ouvertes en 2019 représentent 105,9 M€ en dépenses, dont 33,8 M€ au budget principal et 72,1 M€ au BAOURD. En recettes, elles s'établissent à 17,6 M€, dont 12,9 M€ au budget principal et 4,7 M€ pour le BAOURD.

Au terme de l'exercice 2019, 25,8 % des autorisations d'engagement nouvelles ont été affectées en dépenses.

À fin 2019 le stock d'autorisations d'engagement en cours s'établit à 175,2 M€, dont 48,3 M€ au budget principal et 126,9 M€ au budget des opérations d'urbanisme en régie directe

A l'issue de l'exercice 2019, le taux de couverture s'établit à 4 ans et 6 mois (2 ans et 4 mois en 2018).

b) - La répartition des autorisations d'engagement 2019 par politique publique

Ces montants sont répartis par politiques publiques comme suit :

Montants affectés en M€ sur les enveloppes votées en 2019, tous budgets

Politiques publiques	Dépenses 2019	Recettes 2019
Économie, éducation, culture, sport	12,0	0,0
développement économique et compétitivité de la Métropole	0,1	0,0
insertion et emploi	11,9	0,0
Solidarité et habitat	9,6	1,4
habitat et logement	9,2	1,4
Politique du vieillissement	0,4	0,0
Aménagement du territoire	2,6	0,0
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	2,3	0,0
développement urbain	0,3	0,0
Mobilité	0,1	0,0
mobilité des biens et des personnes	0,1	0,0
Environnement	3,4	0,0
qualité de vie - santé & environnement - risques	1,0	0,0
espaces naturels, agricoles et fluviaux	2,5	0,0
Total général	27,8	1,4

En matière de **développement économique et compétitivité** de la Métropole, l'autorisation d'engagement (0,1 M€) a permis de mettre en œuvre le plan d'action économie circulaire, zéro déchets, zéro gaspillage (ZDZG) approuvé par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017.

Les autorisations d'engagement allouées à la politique **insertion et emploi**, aux fonds d'aide aux jeunes et aux dispositifs d'accompagnement social et professionnel représentent 11,9 M€.

Dans le domaine des politiques publiques d'**habitat**, 5,2 M€ sont affectés aux actions d'inclusion par le logement. 2,9 M€ sont alloués à la gestion du fonds de solidarité logement (FSL) avec des recettes de 0,5 M€ liées aux contributions des fournisseurs au titre du volet énergie du fonds. 0,5 M€ permet la poursuite des actions engagées pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord et facilitera le développement de nouveaux projets en lien avec la stratégie pauvreté. L'État versera une contribution de 0,9M€.

En matière de politique en faveur des **personnes âgées**, 0,4 M€ est affecté à la mise en œuvre de la démarche « Métropole aidante » portée par l'agence régionale de santé d'Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Fondation France Répit, ainsi que par un large collectif d'associations. Ce projet vise à faciliter l'accès des aidants de la Métropole aux multiples dispositifs de répit et d'accompagnement.

Les 2,3M€ affectés à la politique **cohésion territoriale** se répartissent entre la gestion sociale urbaine de proximité (1,3M€) et la nouvelle phase du programme national de renouvellement urbain de Rillieux la Pape sur le secteur des Alagniers (0,5 M€).

En matière de **développement urbain**, 0,3 M€ permet l'intervention d'un architecte urbaniste pour le projet d'aménagement du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval.

Dans le domaine de la **mobilité** des biens et des personnes 0,1 M€ est affecté aux études sur les transports de marchandises dans le cadre du plan déplacements urbains (PDU).

1 M€ est affecté à la **qualité de vie, santé, environnement et risques**, dont 0,7M€ concerne l'éducation au développement durable et 0,1 M€ la mise en œuvre de la stratégie alimentaire fixant l'ambition du futur projet alimentaire territorial.

2,5 M€ sont affectés aux **espaces naturels, agricoles et fluviaux**. Les actions en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'érosion s'élèvent à 1 M€. Les projets en faveur de la qualité de l'air mobilisent 0,9 M€ ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe, du réseau de chaleur et du restaurant administratif ainsi que de la présentation des autorisations de programme et d'engagement.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Arrête pour 2019 :

- au budget principal, les résultats de l'exercice à + 138 178 137,25 €, de clôture à + 16 614 220,17 €, les restes à réaliser en dépenses à 3 862 321,36 € et le résultat cumulé à + 12 751 898,81 €,

- au budget annexe de l'assainissement, les résultats de l'exercice à + 15 896 394,37 €, de clôture à + 1 535 810,78 €, les restes à réaliser en dépenses à 283 012,40 € et le résultat cumulé à + 1 252 798,38 €,

- au budget annexe des eaux, les résultats de l'exercice à + 6 260 304,71 €, de clôture à + 1 077 961,36 €, les restes à réaliser en dépenses 605 644,30 € et le résultat cumulé à + 472 317,06 €,

- au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, les résultats de l'exercice à + 11 161 688,63 €, de clôture à 0,00 €, l'absence de restes à réaliser, un résultat cumulé à zéro,

- au budget annexe du réseau de chaleur, les résultats de l'exercice à - 476 155,72 €, de clôture à - 152 903,10 €, l'absence de restes à réaliser et un résultat cumulé à - 152 903,10 €,

- au budget annexe du restaurant administratif, les résultats nuls de l'exercice, de clôture, l'absence de restes à réaliser, un résultat cumulé à zéro.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 juin 2020.